



(anciennement Corporation minière Oban)

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

Présentés en dollars canadiens



(anciennement Corporation minière Oban)

Le 16 mars 2017

RESPONSABILITÉ DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Minière Osisko inc. (« Osisko » ou la « Société ») ci-joints ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »). La direction est responsable de s'assurer que les présents états financiers consolidés, lesquels comprennent des montants basés sur des estimations et des jugements, sont conformes aux autres informations et données opérationnelles contenues dans le rapport financier annuel et reflètent les opérations et la situation financière d'Osisko.

La direction est également responsable de l'information présentée dans le rapport de gestion d'Osisko, y compris la responsabilité de l'existence de systèmes d'information, de procédures et de contrôles appropriés afin de s'assurer que l'information utilisée à l'interne par la direction et divulguée à l'externe est complète et fiable dans tous ses aspects significatifs.

En outre, la direction est responsable de mettre en place et de maintenir un système adéquat de contrôle interne en matière de présentation de l'information financière. Le système de contrôle interne comprend un code d'éthique, lequel est transmis à tous les niveaux de l'entreprise et requiert des normes supérieures de comportement de tous les employés lors de leurs activités dans la Société. De tels systèmes sont conçus pour raisonnablement garantir que l'information financière est pertinente, fiable et précise et que les actifs d'Osisko sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Le conseil d'administration rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Un comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de cette responsabilité. Le comité d'audit rencontre la direction pour réviser les contrôles internes en matière de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs. Le comité d'audit examine également le rapport de gestion d'Osisko pour s'assurer que l'information financière présentée est conforme à celle exposée dans les états financiers consolidés. Le comité d'audit soumet ses conclusions à l'examen du conseil d'administration en vue de l'approbation des états financiers consolidés qui seront présentés aux actionnaires.

La direction reconnaît sa responsabilité de diriger les affaires d'Osisko conformément aux normes financières en vigueur ainsi qu'aux lois et aux règlements applicables et de maintenir des normes de conduite appropriées dans le cadre de ses activités.

(Signé) « John Burzynski »

Président et chef de la direction

(Signé) « Blair Zaritsky »

Chef des finances



(anciennement Corporation minière Oban)

Table des matières

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	5
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE ET DE LA PERTE GLOBALE.....	6
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS EN CAPITAUX PROPRES	7
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	8
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1) Périmètre comptable.....	9
2) Base de préparation.....	9
3) Principales conventions comptables.....	12
4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures.....	20
5) Acquisitions.....	22
6) Dépôt pour remise en état	24
7) Taxes de vente à recevoir.....	25
8) Titres négociables.....	25
9) Placement à long terme	25
10) Dépenses des activités poursuivies.....	26
11) Placements dans des entreprises associées.....	26
12) Immobilisations corporelles.....	28
13) Actifs d'exploration et d'évaluation.....	28
14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	32
15) Capital et autres composantes des capitaux propres	33
16) Transactions entre parties apparentées	41
17) Facteurs de risques du capital	42
18) Instruments financiers.....	43
19) Impôt sur le résultat	46
20) Information sectorielle.....	47
21) Engagements.....	47
22) Données comparatives	48
23) Évènements subséquents.....	48



(anciennement Corporation minière Oban)

États consolidés de la situation financière

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

<i>Au</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 271 \$	55 986 \$
Autres comptes débiteurs (note 16)	707	364
Paiements anticipés et charges payées d'avance	216	199
Taxes de vente à recevoir (note 7)	4 076	1 109
Titres négociables (note 8)	15 020	8 707
Actifs courants	101 290	66 365
Actifs non courants		
Dépôt pour remise en état (note 6)	968	968
Placement à long terme (note 9)	180	300
Placements dans des entreprises associées (note 11)	37 290	-
Actif non courant disponible à la vente	-	647
Immobilisations corporelles (note 12)	980	1 001
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	144 585	50 056
Total des actifs non courants	184 003	52 972
Total des actifs	285 293 \$	119 337 \$
Passifs		
Passifs courants		
Comptes créditeurs et frais courus	7 152 \$	2 697 \$
Total des passif courants	7 152	2 697
Passifs non courants		
Passif de la prime liée aux actions accréditives (note 15(a))	4 818	2 092
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	839	873
Total des passif non courants	5 657	2 965
Total des passifs	12 809	5 662
Capitaux propres		
Capital-actions (note 15(a))	303 100	150 989
Surplus d'apport (note 15(d))	13 420	5 759
Bons de souscription (note 15(e))	11 091	6 787
Cumul des autres éléments du résultat global	608	649
Déficit	(55 735)	(50 509)
Total des capitaux propres attribués aux actionnaires de la Société	272 484	113 675
Total des passifs et des capitaux propres	285 293 \$	119 337 \$

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Engagements (note 21)

Événements subséquents (note 23)

Au nom du conseil d'administration :

(Signé) « Keith McKay »

Keith McKay, administrateur

(Signé) « Sean Roosen »

Sean Roosen, coprésident du conseil



(anciennement Corporation minière Oban)

États consolidés de la perte et de la perte globale

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépenses des activités poursuivies		
Rémunération (note 10)	10 497 \$	4 001 \$
Frais administratifs et généraux (note 10)	3 456	2 180
Exploration générale (note 10)	248	191
Actifs d'exploration et d'évaluation radiés (note 13)	33	1 194
Produit lié à la prime sur les actions accréditatives (note 15(a))	(6 613)	(436)
Gain latent sur titres négociables (note 8)	(1 454)	(634)
Gain réalisé sur titres négociables (note 8)	(3 428)	(742)
Dépréciation d'un placement à long terme (note 9)	120	-
Perte à la vente d'équipement	349	-
Gain à la vente d'un placement dans une entreprise associée (note 11)	(583)	-
Perte/(Gain) de change (note 10)	101	(280)
Autres produits	(390)	-
Perte d'exploitation des activités poursuivies	2 336	5 474
Produits financiers	(667)	(271)
Charges financières	138	15
Produits financiers nets des activités poursuivies	(529)	(256)
Quote-part de la perte d'entreprises associées (note 11)	1 832	-
Perte des activités poursuivies pour l'exercice avant impôt	3 639	5 218
Charge d'impôt sur le résultat différé (note 19)	1 587	-
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	5 226	5 218
Perte des activités abandonnées pour l'exercice	-	7 785
Total de la perte pour l'exercice	5 226 \$	13 003 \$
Autres éléments de la perte globale/(du résultat global)		
Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement au résultat net : conversion des monnaies étrangères	41	(396)
Perte globale/(résultat global) pour l'exercice	41	(396)
Total de la perte globale	5 267 \$	12 607 \$
Perte par action de base et diluée (note 15(b))		
Des activités poursuivies	0,04 \$	0,24 \$
Des activités abandonnées	-	0,35
Total de la perte par action de base et diluée	0,04 \$	0,59 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (note 15(b))	123 584 673	22 174 697

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



(anciennement Corporation minière Oban)

États consolidés des variations en capitaux propres

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société

	Nombre d'actions	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit et déficit accumulé	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	99 881 561	52 140	\$ -	\$ 3 444	\$ 254	\$ (37 507)	\$ 18 331
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	-	-	-	-	-	(5 217)	(5 217)
Perte des activités abandonnées pour l'exercice	-	-	-	-	-	(7 785)	(7 785)
Ajustement de la conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	395	-	395
Rémunération fondée sur des actions (note 15(d))	-	-	-	2 315	-	-	2 315
Placements privés (note 15(a))	20 000 000	1 907	-	-	-	-	1 907
Émission d'actions à l'acquisition (note 5(a))	643 701 492	64 977	-	-	-	-	64 977
Émission de bons de souscription à l'acquisition (note 5(a))	-	-	6 506	-	-	-	6 506
Placement privé – Redevances Aurifères Osisko (note 15(a))	161 750 984	17 677	-	-	-	-	17 677
Consolidation des actions (note 15(a))	(879 067 335)	-	-	-	-	-	-
Placement privé (note 15(a))	8 427 500	9 768	-	-	-	-	9 768
Émission d'actions à l'acquisition (note 5(b))	4 000 000	4 520	-	-	-	-	4 520
Émission de bons de souscription à l'acquisition (note 5(b))	-	-	281	-	-	-	281
Solde au 31 décembre 2015	58 694 202	150 989	\$ 6 787	\$ 5 759	\$ 649	\$ (50 509)	\$ 113 675

Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres de la Société

	Nombre d'actions	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit et déficit accumulé	Total
Solde au 1^{er} janvier 2016	58 694 202	150 989	\$ 6 787	\$ 5 759	\$ 649	\$ (50 509)	\$ 113 675
Résultat des activités poursuivies pour l'exercice	-	-	-	-	-	(5 226)	(5 226)
Ajustement de la conversion des monnaies étrangères	-	-	-	-	(41)	-	(41)
Rémunération fondée sur des actions (note 15(d))	-	-	-	6 907	-	-	6 907
Émission d'options d'achat d'actions à l'acquisition de NioGold (note 5(c))	-	-	-	1 015	-	-	1 015
Émission de bons de souscriptions à l'acquisition de NioGold (note 5(c))	-	-	474	-	-	-	474
Émission d'actions à l'acquisition de NioGold (note 5(c))	54 544 247	58 908	-	-	-	-	58 908
Émission d'actions à l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 15(a))	729 600	1 019	-	-	-	-	1 019
Émission d'actions à la conversion de reçus de souscription (note 15(a))	10 521 700	4 362	-	-	-	-	4 362
Émission de bons de souscription à la conversion de reçus de souscription (note 15(a))	-	-	7 375	-	-	-	7 375
Émission d'actions à l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(a))	856 314	1 172	-	(579)	-	-	593
Émission d'actions à l'exercice de bons de souscription (note 15(a))	4 746 290	9 942	(3 227)	-	-	-	6 715
Émission d'actions – Matachewan (note 15(a))	50 000	54	-	-	-	-	54
Émission d'actions – entente d'option	1	-	-	-	-	-	-
Placement privé (note 15(a))	7 570 000	17 256	-	-	-	-	17 256
Émission d'actions dans le cadre du placement dans Barkerville (note 15(a))	8 097 166	16 958	-	-	-	-	16 958
Placement privé (note 15(a))	11 750 000	30 534	-	-	-	-	30 534
Placement privé (note 15(a))	4 431 136	10 319	-	-	-	-	10 319
Expiration de bons de souscription	-	-	(318)	318	-	-	-
Actif d'impôt différé sur les frais d'émission d'actions (note 19)	-	1 587	-	-	-	-	1 587
Solde au 31 décembre 2016	161 990 656	303 100	\$ 11 091	\$ 13 420	\$ 608	\$ (55 735)	\$ 272 484

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



(anciennement Corporation minière Oban)

États consolidés des flux de trésorerie

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation		
Perte des activités poursuivies pour l'exercice	(5 226) \$	(5 218) \$
Ajustements pour :		
Rémunération fondée sur des actions (note 15(d))	5 289	2 190
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 13)	33	1 194
Radiation d'immobilisations corporelles	-	6
Amortissement passé en charge	20	23
Perte réalisée à la vente d'équipement	349	-
Produit lié à la prime sur les actions accréditives (note 15(a))	(6 613)	(436)
Gain latent sur les titres négociables (note 8)	(1 454)	(634)
Gain réalisé sur les titres négociables (note 8)	(3 428)	(742)
Quote-part de la perte d'entreprises associées (note 11)	1 832	-
Gain à la vente d'un placement dans une entreprise associée	(583)	-
Dépréciation d'un placement à long terme (note 9)	120	-
Désactualisation d'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	10	6
Charge d'impôt sur le résultat différé (note 19)	1 587	-
Revenu d'intérêts	(665)	(251)
	(8 729)	(3 862)
Variation des éléments du fonds de roulement :		
Variation des autres comptes débiteurs	(681)	535
Variation des paiements anticipés et des charges payées d'avance	21	(105)
Variation des comptes créditeurs et des frais courus	416	(820)
Variation des impôts à recevoir	(2 733)	(1 090)
Variation de la trésorerie affectée	-	70
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation poursuivies	(11 706)	(5 272)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		
Intérêt reçu	665	251
Ajout aux dépenses d'exploration et d'évaluation (note 13)	(31 646)	(3 704)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(830)	(89)
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	400	-
Produit à la cession de titres négociables (note 8)	13 390	2 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets (utilisés)/reçus dans le cadre d'acquisitions (note 5)	(560)	28 725
Remboursement de la dette de Northern Gold (note 5(b))	-	(5 114)
Acquisition de placement à long terme (note 9)	-	(300)
Acquisition d'un placement en capitaux propres dans Barkerville (note 11)	(22 042)	-
Acquisition d'un placement en capitaux propres dans Kilo Goldmines Ltd (note 11)	(700)	-
Produit de la cession du placement en capitaux propres dans Kilo Goldmines Ltd (note 11)	121	-
Acquisition de titres négociables (note 8)	(13 300)	(3 044)
Trésorerie nette (utilisée pour les)/provenant des activités d'investissement poursuivies	(54 502)	18 808
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Trésorerie reçue des placements privés (note 15)	67 448	14 203
Trésorerie reçue du placement privé avec Redevances Aurifères Osisko (note 15)	-	17 677
Trésorerie reçue de l'émission de reçus de souscription (note 15)	11 737	-
Trésorerie reçue du droit de premier financement de Redevances Aurifères Osisko (notes 15 et 16)	5 000	-
Trésorerie reçue de l'exercice de bons de souscription (note 15(e))	6 715	-
Trésorerie reçue de l'exercice d'options d'achat d'actions (note 15(d))	593	-
Trésorerie nette provenant des activités de financement poursuivies	91 493	31 880
Augmentation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités poursuivies	25 285	45 416
Diminution de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour les activités abandonnées	-	(429)
Augmentation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25 285	44 987
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	55 986	10 999
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	81 271 \$	55 986 \$
Revenu d'intérêts reçu	665 \$	251 \$

Les notes suivantes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

1) Périmètre comptable

Minière Osisko inc. (« **Osisko** » ou la « **Société** »), antérieurement Corporation minière Oban, une entreprise canadienne, a été constituée en société le 26 février 2010 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 avenue University, bureau 1440, Toronto, Ontario, Canada. Le 14 juin 2016, la Société a changé son nom de Corporation minière Oban pour Minière Osisko inc. Les états financiers consolidés de la Société en date du 31 décembre 2016 comprennent la Société et ses filiales, Braeval Peru S.A.C, Oban Peru S.A.C, Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Ryan Gold USA Inc., Minera Valdez Gold S.A. de C.V., 45127 Yukon Inc., Corona Gold Corporation, Northern Gold Mining Inc. Corporation minière NioGold et O3 Investments Inc. (collectivement le « groupe » et individuellement des « entités du groupe »). La Société se concentre principalement sur l'acquisition, l'exploration et le développement de gisements minéraux au Canada.

Les affaires relatives à l'exploration et au développement de ressources minérales comportent un degré élevé de risques. Osisko, dont les projets sont à l'étape de l'exploration, est assujettie à des risques et à des défis comparables à ceux de sociétés similaires. Au nombre des risques figurent notamment les difficultés de se procurer un financement adéquat; les risques inhérents à l'industrie minière dans les domaines de l'exploration, du développement et de l'exploitation; les modifications aux politiques et aux règlements des gouvernements; la capacité d'obtenir les permis environnementaux requis; les défis de rentabiliser la production dans le futur ou, autrement, la capacité d'Osisko de disposer avantageusement de ses participations; la volatilité du prix des matières premières et la situation économique en général; tout ce qui comprend une part d'incertitude. Rien ne garantit le succès dans le futur des initiatives d'Osisko en matière de financement. La valeur sous-jacente des propriétés minérales est dépendante de l'existence de réserves minérales économiquement récupérables et est assujettie, entre autres, aux risques et aux défis énoncés ci-dessus. Tout changement aux conditions futures pourrait faire en sorte que la valeur comptable des propriétés minérales soit l'objet d'une radiation importante et que l'exploration soit différée.

2) Basis de préparation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« *International Financial Reporting Standards* » ou les « IFRS ») et à leur interprétation, telles qu'elles sont approuvées par l'*International Accounting Standards Board* (l'« IASB »), et sont présentés en dollars canadiens.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé l'émission des présents états financiers consolidés le 16 mars 2017.

b) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle d'Osisko. La monnaie fonctionnelle de toutes les filiales de la Société à l'étranger est le dollar américain, la monnaie de l'environnement économique principal où ces entités exercent des activités. La monnaie fonctionnelle des filiales de la Société au Canada est le dollar canadien. L'information financière a été arrondie au millier de dollars près.

c) Recours à des estimations et à des jugements

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur l'application des conventions comptables et sur les montants présentés à titre d'actif et de passif ainsi qu'à titre de produits et de dépenses.

Les estimations et les hypothèses associées reposent sur l'expérience antérieure et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances, dont les résultats constituent la base des jugements portés relativement à la valeur comptable des actifs et des passifs n'ayant pas été évalués par d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

2) Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

Les estimations et les hypothèses associées sont révisées par la direction sur une base continue. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée, si la révision en question n'influe que cet exercice, ou dans l'exercice en cours et les exercices ultérieurs si la révision influe tant l'exercice en cours que les exercices à venir.

i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables

Les secteurs pour lesquels la direction doit porter d'importants jugements lors de l'application des conventions comptables de la Société pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Impôts :

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans diverses juridictions. Un jugement important est nécessaire pour évaluer la provision pour impôts sur le résultat, du fait de la complexité de la législation, y compris les jugements portant sur l'utilisation de fonds accreditifs. Il existe plusieurs transactions et méthodes de calculs pour lesquelles l'évaluation de l'impôt est incertaine dans le cours normal des affaires.

Acquisitions :

La Société applique un jugement important pour établir si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis est une entreprise. L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée comme un regroupement d'entreprises. Si un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis ne correspond pas à la définition d'une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition d'actif. La direction est d'avis que les actifs acquis en 2015 et 2016 ne correspondent pas à la définition d'une entreprise, en raison de l'absence d'acquisition de réserves minérales ainsi que des intrants et du personnel acquis. Il existe des différences entre la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises par rapport à celle d'une acquisition d'actif, y compris la comptabilisation potentielle du goodwill et des montants d'impôts différés, l'évaluation initiale de certains actifs et passifs et la comptabilisation des coûts de transaction. Ces différences n'influent pas seulement sur la comptabilisation à la date de l'acquisition, mais aussi sur les analyses en matière d'amortissement, d'épuisement et de dépréciation potentielle dans le futur.

Détermination de l'influence notable lors de placements en actions :

Un jugement est requis pour évaluer si la participation de la Société dans des titres négociables correspond à la définition d'influence notable et, de ce fait, sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence par opposition à la juste valeur par le biais du résultat. La direction fait cette détermination en se basant sur sa participation légale et sa représentation sur le conseil, et en analysant la participation de la Société dans le processus d'établissement des politiques des entités. L'avis de la direction au 31 décembre 2015 était que chaque placement détenu ne répondait pas aux critères pour exercer une influence notable sur l'entité émettrice et, de ce fait, le placement avait été enregistré à la juste valeur par le biais du résultat net. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Kilo Goldmines Ltd et sur Barkerville Gold Mines Ltd et a donc commencé à comptabiliser ces placements sous la forme de participations dans des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

2) Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

i) Jugements importants dans l'application des conventions comptables (suite)

Dépréciation de placements dans des entreprises associées :

La Société applique la norme IAS 39 pour évaluer s'il existe des indications de dépréciation qui pourraient mener à la comptabilisation d'une perte de valeur à l'égard de ses placements nets dans des entreprises associées. Cette détermination requiert un jugement important pour évaluer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait une perte de valeur. Pour porter ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres choses, la durée et la mesure à laquelle la juste valeur du placement est inférieure à son coût, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entreprise en question, incluant des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entreprise et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes

Les secteurs pour lesquels la direction doit recourir à d'importantes estimations et hypothèses pour déterminer des valeurs comptables comprennent notamment les secteurs suivants :

Dépréciation d'actifs non financiers :

La Société évalue ses unités génératrices de trésorerie à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des indicateurs de dépréciation. Advenant l'existence d'un indicateur de dépréciation, la valeur recouvrable est estimée, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur recouvrable nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses comme les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, les besoins en capitaux futurs, le potentiel d'exploration et le rendement opérationnel futur. La juste valeur est établie comme la valeur qui serait obtenue de la vente de l'actif lors d'une transaction sans lien de dépendance entre deux parties consentantes.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions et des bons de souscription :

La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions implique l'estimation des taux d'intérêt, de la durée de vie des options et des bons de souscription, du taux d'extinction prévu, de la volatilité du prix des actions et de l'utilisation du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Le modèle d'évaluation des options Black-Scholes exige des données d'hypothèse fortement subjectives qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les options d'achat d'actions octroyées sont exercées en conformité avec le régime d'options d'achat d'actions. L'estimation de la rémunération fondée sur des actions est subjective et peut avoir une incidence considérable sur le résultat net. La Société a utilisé un taux d'extinction pour établir la juste valeur d'une rémunération fondée sur des actions à comptabiliser, qui tient compte de l'expérience antérieure. L'expérience antérieure peut être non représentative des taux d'extinction actuels encourus.

Plusieurs autres variables sont utilisées lors de la détermination de la valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription à partir du modèle d'évaluation Black-Scholes :

- **Dividende prévu :** la Société n'a pas versé de dividende dans le passé puisqu'elle est à l'étape de l'exploration et qu'elle n'a pas encore obtenu de bénéfices d'exploitation importants. De plus, la Société ne prévoit pas verser de dividende dans un avenir prévisible. Ainsi, un taux de dividende de 0 % a été utilisé pour l'estimation des options d'achat d'actions et des bons de souscription.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

2) Base de préparation (suite)

c) Recours à des estimations et à des jugements (suite)

ii) Estimations et hypothèses comptables importantes (suite)

- **Volatilité** : la Société tient compte d'information historique sur la valeur boursière de sociétés comparables pour déterminer le degré de volatilité à la date d'octroi des options d'achat d'actions. En conséquence, selon le moment de l'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de l'année historique étudiée, le degré de volatilité peut être différent lorsque la valeur des différentes options d'achat d'action et des divers bons de souscription est calculée.
- **Taux d'intérêt sans risque** : la Société utilise le taux d'intérêt disponible pour des titres d'État ayant une durée prévue équivalente à la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription. Le taux d'intérêt sans risque variera en fonction de la date d'octroi des options d'achat d'actions et des bons de souscription et de leur durée prévue.

3) Principales conventions comptables

Les conventions comptables établies ci-dessous sont conformes aux IFRS et ont été appliquées de façon constante sur les exercices 2016 et 2015 des présents états financiers consolidés.

a) Base de consolidation

Les états financiers d'Osisko consolident les résultats de la Société et de ses filiales en propriété exclusive : Braeval Mexico S.A. de CV, Braeval Peru S.A.C, Oban Exploration Ltd, Oban Peru S.A.C, 2407574 Ontario Inc., Eagle Hill Exploration Corporation, Ryan Gold Corp., Ryan Gold USA Inc., Minera Valdez Gold S.A. de C.V., Corona Gold Corporation, Northern Gold Mining Inc., Corporation minière NioGold et O3 Investments Inc. Une filiale est une entité contrôlée par la Société.

Un contrôle est en vigueur lorsqu'un investisseur est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de sa participation dans l'entité émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité émettrice. Les comptes des filiales sont consolidés à la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les transactions, les soldes ainsi que les pertes et gains latents intragroupes sont éliminés lors de la consolidation.

b) Monnaies étrangères

i) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle des entités de la Société en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction ou un taux de change moyen approprié. Généralement, les gains et pertes de change générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société aux taux de change à la fin de l'exercice sont comptabilisés dans les états de la perte.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

b) Monnaies étrangères (suite)

ii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chaque entité consolidée de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis en dollars canadiens comme suit : les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date des états de la situation financière; les produits et dépenses sont convertis au taux moyen de l'année appropriée. Les opérations sur capitaux propres sont converties en utilisant le taux de change le jour de l'opération et toutes les modifications résultantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global en tant que gain ou perte de change cumulé.

c) Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de la Société qui a été soit cédée ou abandonnée, soit classée comme détenue en vue de la vente et : (a) qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte; (b) qui fait partie d'un plan unique pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte; ou (c) qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Les actifs, les passifs, le résultat global et les flux de trésorerie relatifs à une activité abandonnée de la Société sont isolés et présentés séparément des activités poursuivies de la Société pour l'exercice de leur reclassement, sans retraitement ou représentation comparative avec les exercices précédant le reclassement. Les pertes des activités abandonnées sont présentées séparément des activités poursuivies, les comparatifs étant présentés aux états de la perte et de la perte globale.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont mesurés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur, plus, dans le cas d'instruments financiers autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables. L'évaluation des actifs financiers dans les années subséquentes dépendra du classement de l'instrument financier dans l'une des quatre catégories suivantes : juste valeur par le biais du résultat net; détenu jusqu'à échéance; disponible à la vente; prêts et créances. La classification est établie lors de la comptabilisation initiale, en fonction de la nature et de l'objectif de l'actif financier. L'évaluation des passifs financiers après la comptabilisation initiale dépend de leur classification, à la juste valeur par le biais du résultat net ou autres passifs financiers.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, aucun actif n'était considéré comme détenu jusqu'à échéance ou disponible à la vente.

i) Juste valeur par le biais du résultat net

La Société a classé la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat net et elle les évalue au coût, lequel équivaut approximativement à la juste valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les montants déposés à des banques et les autres placements très liquides temporaires dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. Les montants déposés à des banques ayant une échéance supérieure à douze mois sont classés dans les actifs non courants. Les titres négociables sont également classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués aux prix cotés sur les marchés actifs où ils sont négociés.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

ii) Prêts et créances

Les créances clients, les prêts et les autres comptes débiteurs assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont classés comme prêts et créances. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à la valeur de la transaction, puis comptabilisés au coût amorti, moins la perte de valeur. La perte de valeur des créances s'appuie sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice. Les créances irrécouvrables sont radiées durant l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt réel, à l'exception des créances à court terme lorsque la comptabilisation de l'intérêt est négligeable. La Société a classé les autres créances et prêts en cours en tant que prêts et créances.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour l'existence d'indicateurs de dépréciation à chaque fin d'exercice de présentation de l'information. Les actifs financiers sont dévalués s'il existe une preuve objective qu'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier ont eu un effet sur l'estimation des flux de trésorerie futurs du placement.

Les critères utilisés par la Société pour établir objectivement l'existence d'une moins-value comprennent :

- difficultés financières importantes pour l'émetteur ou la contrepartie;
- non-paiement ou défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou
- probabilité que le débiteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt réel d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de tous les actifs financiers, excluant les autres comptes débiteurs, est directement réduite par la moins-value. La valeur comptable des autres comptes débiteurs est réduite par le biais d'un compte de correction de valeur. Lorsqu'une créance est considérée comme non recouvrable, elle est radiée et déduite du compte de correction de valeur. La récupération subséquente de montants radiés antérieurement est créditée au compte de correction de valeur. Tout changement de valeur comptable du compte de correction de valeur est comptabilisé au résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si, au cours d'une année ultérieure, le montant de la moins-value diminue et que cette diminution est reliée à un événement survenu après sa comptabilisation, la moins-value comptabilisée antérieurement est reprise par le biais du compte du résultat net.

À la date de reprise de la moins-value, la valeur comptable de l'actif financier ne peut excéder son coût amorti si une dépréciation est constatée. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier expirent ou lorsque la Société a transféré l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété à une autre entité.

Pour les placements de la Société dans une entité privée pour lesquels il n'existe pas de marché actif ni aucune estimation fiable de la juste valeur, le placement est comptabilisé au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

e) Actifs d'exploration et d'évaluation

Les coûts d'exploration et d'évaluation, y compris le coût d'achat des permis, sont capitalisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation par projet, jusqu'à ce que la faisabilité technique et de la viabilité commerciale du projet aient été établies.

Les coûts capitalisés comprennent les coûts directement reliés aux activités d'exploration et d'évaluation dans le secteur d'intérêt. Les frais administratifs et généraux sont attribués uniquement à l'actif dans la mesure où ces coûts peuvent être directement liés aux activités opérationnelles dans le secteur d'intérêt pertinent. Lorsqu'un permis ou une propriété est abandonné, les coûts reliés sont comptabilisés immédiatement au résultat net. Les coûts engagés avant que l'entité consolidée obtienne les droits d'explorer légalement dans un secteur sont comptabilisés à l'état de la perte.

Les conventions de non-participation sont comptabilisées comme des accords d'amodiation. La Société, étant l'amodiateur, n'enregistre aucune des dépenses faites en son nom par le titulaire d'option et ne comptabilise aucun gain ou perte sur la convention de non-participation, mais comptabilise plutôt de nouveau tous les coûts capitalisés antérieurement reliés à la participation totale en fonction de la participation partielle conservée. Toute contrepartie en espèces reçue est portée en diminution des coûts capitalisés antérieurement relativement à la participation totale, et l'excédent sera comptabilisé par la Société comme un gain à la cession.

Les actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation : i) si le droit d'explorer de l'entité dans un secteur spécifique a expiré au cours de la période ou vient à échéance dans un avenir rapproché; ii) si d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation de ressources minérales dans le secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; iii) s'il y a suffisamment de données pour établir la faisabilité technique et la viabilité commerciale; et iv) lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable excède la valeur recouvrable (voir Dépréciation d'actifs non financiers).

La faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'exploitation de ressources minérales peuvent être établies lorsque des réserves prouvées existent, lorsque les droits de propriété sont en vigueur et qu'il est probable que les coûts soient récupérés grâce au développement et à l'exploitation du secteur ou par la vente de la propriété. Une fois que les réserves prouvées sont déterminées, les actifs d'exploration et d'évaluation incorporels comprenant ces réserves seront premièrement évalués pour dépréciation, puis reclassés des actifs d'exploration et d'évaluation à une catégorie distincte des actifs corporels. Les dépenses réputées infructueuses sont comptabilisées immédiatement au résultat net.

e) Équipement

L'équipement est comptabilisé au coût diminué de l'amortissement cumulé et des moins-values cumulées. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges à l'état de la perte au cours de l'année où ils sont engagés.

Les principales catégories d'équipement font l'objet d'un amortissement dégressif ou linéaire comme suit :

Équipement de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipement d'exploration	20 %
Automobiles	30 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

La Société attribue le montant initialement comptabilisé pour un élément d'équipement en ses parties significatives et amortit séparément chaque partie. Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de l'actif sont revues chaque année et ajustées au besoin.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

e) Équipement (suite)

Les gains et les pertes découlant de la cession d'équipement sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les autres gains et pertes à l'état de la perte.

f) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers de la Société est évaluée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Le cas échéant, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée du coût de la vente. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés seront actualisés à leur valeur actuelle à partir d'un taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

g) Dépréciation d'actifs non financiers (suite)

Aux fins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue et qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« l'unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT dépasse sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées au résultat net. Les moins-values comptabilisées aux exercices précédents sont évaluées à la fin de chaque exercice, s'il existe des indications que les pertes ont diminué ou n'existent plus. Une moins-value est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une moins-value n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant tel qu'il serait apparu, après amortissement, si la moins-value n'avait pas été comptabilisée.

h) Passifs financiers et capitaux propres

Les instruments d'emprunt et de capitaux propres sont classés en tant que passifs financiers ou capitaux propres selon la nature de l'accord contractuel. Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par la Société sont comptabilisés à la valeur de la contrepartie reçue, après déduction des frais directs d'émission. Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme autres passifs financiers.

i) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur, après déduction des frais de transaction, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts réels, la charge d'intérêt étant comptabilisée sur la base d'un taux réel.

La méthode des intérêts réels est une méthode d'estimation du coût amorti d'un passif financier et de répartition des charges d'intérêt avec l'année correspondante. Le taux d'intérêt réel correspond au taux qui actualise exactement les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue du passif financier ou, le cas échéant, sur moins d'une année, de manière à obtenir la valeur comptable nette, à la constatation initiale. La Société considère les comptes créditeurs et frais courus comme des passifs financiers.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

j) Décomptabilisation de passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers seulement si les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou ont expiré.

k) Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts courants et la charge d'impôts différés. Les charges d'impôts différés et courants sont comptabilisées au résultat net, sauf si elles concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui ont été comptabilisés directement aux capitaux propres ou aux autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est le montant prévu des impôts à payer ou à recevoir sur les revenus imposables de l'année, en utilisant le taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, et tout ajustement d'impôt exigible des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé pour des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les écarts temporaires suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôt différé : la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice ou la perte comptable, ni sur le bénéfice ou la perte fiscale et les écarts découlant de placements dans des filiales et des entités contrôlées conjointement dans la mesure où il est probable que ces écarts ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé pour des écarts temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, seront applicables aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants, et qu'ils sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt courants sur la base du montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs d'impôt simultanément.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour le report en avant de pertes fiscales, de crédits d'impôt et d'écarts temporaires déductibles non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ils pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

l) Capital-actions

Les actions ordinaires sont classées aux capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en diminution des capitaux propres, nets de toute incidence fiscale.

m) Transactions entre parties apparentées

Une partie apparentée est une personne ou une entité qui est liée à la Société, qui exerce un contrôle sur la Société, seule ou avec des partenaires, qui exerce une influence notable sur la Société ou qui est un dirigeant clé de la Société.

Une entité s'apparente à la Société si l'entité et l'entité publiant les états financiers sont membres du même groupe (ce qui signifie que chaque société mère, chaque filiale et chaque filiale apparentée sont liées les unes aux autres).



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

m) Transactions entre parties apparentées (suite)

Une transaction entre parties apparentées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties apparentées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non. Toutes transactions entre parties apparentées interviennent dans le cours normal des affaires et sont évaluées à la juste valeur.

n) Perte par action de base et diluée

La Société présente les données du résultat par action (« RPA ») de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le profit ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour les instruments dilutifs. Le nombre d'actions lié aux options, aux bons de souscription et aux actions avec restrictions est comptabilisé selon la méthode du rachat d'actions. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Société n'avait pas d'instruments dilutifs à l'égard des RPA.

o) Présentation de l'information par secteur

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, y compris les produits et les charges liés aux transactions avec n'importe quelle autre composante de la Société. Tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel aux fins de la prise de décisions quant aux ressources qui seront attribuées aux secteurs et à l'évaluation de la performance des secteurs, et pour lesquels une information financière distincte est disponible. Chaque secteur est divisé selon la localisation géographique et les résultats qui sont présentés à la direction, y compris les éléments directement attribuables à chaque secteur.

p) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'un déboursé sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions seront fixées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à l'aide d'un taux avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. La Société réalise des évaluations à chaque date de clôture pour reconnaître les obligations potentielles.

q) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent le revenu en intérêts sur les placements. Le revenu en intérêts est comptabilisé dans le compte de résultat lorsqu'il est acquis. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, les variations de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les moins-values comptabilisées pour des actifs financiers. Les gains et pertes de change sont comptabilisés sur une base nette.

r) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée pour les coûts prévus de remise en état des propriétés minérales où la Société est légalement ou contractuellement responsable de ces coûts. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent de l'obligation de la Société d'entreprendre la remédiation et la remise en état du site relativement à l'exploration des propriétés minérales. La Société comptabilise les coûts prévus de remise en état lorsqu'une perturbation de l'environnement survient, mais uniquement si une estimation raisonnable est possible.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

r) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comptabilisée est estimée sur les coûts ajustés en fonction des risques nécessaires au règlement de l'obligation actuelle, déduction faite d'un taux d'actualisation avant impôts conforme au calendrier des flux de trésorerie prévus. Des variations des flux de trésorerie non actualisés prévus et des taux d'actualisation hors risque prévus qui sont utilisés pour calculer la valeur actualisée de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont compensés par l'actif comptabilisé antérieurement pour les coûts de remise en état pour une propriété particulière. Les dépenses de remise en état réellement encourues réduisent la valeur comptable de la provision pour remise en état.

s) Actions accréditives

Les déductions de dépenses d'exploration pour fins fiscales reliées aux activités d'exploration financées en vertu de conventions d'émission d'actions accréditives sont renoncées en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales canadiennes. À l'émission, la Société divise l'action accréditive : i) en une prime liée aux actions accréditives, égale à la différence entre le cours du marché des actions ordinaires de la Société et le prix d'émission de l'action accréditive; et ii) en un capital-actions. Lorsque les dépenses sont engagées, la Société comptabilise un passif d'impôt différé pour le montant de réduction d'impôt renoncée en faveur des investisseurs. La prime est comptabilisée en tant qu'autres produits et l'impôt différé y afférent est comptabilisé comme une provision fiscale.

Les produits reçus de l'émission d'actions accréditives doivent être dépensés en exploration de ressources sur une propriété canadienne à l'intérieur d'une période de deux ans.

t) Rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des options d'achat octroyées à des employés est comptabilisée comme une dépense au cours de la période d'acquisition selon la méthode de l'acquisition graduelle des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Un individu est considéré un employé si cet individu est un employé au sens légal ou fiscal (employé direct) ou s'il fournit des services similaires à ceux d'un employé direct, y compris les administrateurs de la Société.

La juste valeur est mesurée à la date de l'octroi et comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat. La juste valeur des options est estimée en utilisant un modèle d'évaluation des options approprié, en tenant compte des modalités d'octroi des options d'achat. À chaque date de clôture, le montant comptabilisé comme une dépense est ajusté pour traduire le nombre actuel d'options d'achat qui devraient être acquises, en se basant sur une estimation du taux d'extinction.

Les options d'achat annulées sont comptabilisées comme une accélération de l'échéancier d'acquisition et le montant qui aurait été comptabilisé pour services reçus au cours de la période d'acquisition est immédiatement comptabilisé.

u) Placement dans une entreprise associée

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sans toutefois en avoir le contrôle. Les résultats financiers des placements de la Société dans des entreprises associées sont inclus dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes des entreprises associées après la date de l'acquisition. La quote-part de la Société des profits ou des pertes est comptabilisée à l'état de la perte, tandis que sa quote-part des autres éléments de la perte ou de la perte globale d'entreprises associées est comptabilisée dans les autres éléments de la perte globale.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

3) Principales conventions comptables (suite)

u) Placement dans une entreprise associée (suite)

Les gains latents découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés jusqu'à concurrence de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction ne montre des indications d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution découlant de changements dans la participation dans des entreprises associées sont comptabilisés à l'état de la perte.

La Société évalue, à la fin de chaque période, s'il existe des indications objectives à l'effet que ses placements dans des entreprises associées ont subi une perte de valeur. Si c'est le cas, la valeur comptable de la quote-part de la Société dans les actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à la valeur récupérable estimative (soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité) et portée à l'état de la perte.

4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures

Certaines prises de position émises par l'IASB ou par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* sont obligatoires pour les années comptables se terminant après le 31 décembre 2016. Plusieurs ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante pour la Société et ont été exclus du résumé ci-dessous.

Norme internationale d'information financière 2, « Paiements fondés sur des actions » (« IFRS 2 »)

En juin 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 2, apportant des éclaircissements sur la manière de comptabiliser certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions, y compris la comptabilisation de l'incidence des conditions d'exercice et de non-exercice pour l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions possédant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, et la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui devient réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Les modifications à l'IFRS 2 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

Norme internationale d'information financière 15, « Produits provenant de contrats avec les clients » (« IFRS 15 »)

En mai 2015, l'IASB a publié la norme IFRS 15. Le principe fondamental de la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que les sociétés comptabilisent les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et de services aux clients en un montant qui reflète la contrepartie (c'est-à-dire le paiement) à laquelle la société est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, fournira des directives pour les transactions non traitées antérieurement de manière exhaustive (par exemple, des produits de services et des modifications de contrat) et améliorera les directives pour les contrats comprenant plusieurs éléments. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

En avril 2016, l'IASB a émis des modifications à l'IFRS 15, clarifiant l'application de certains principes sur lesquels repose la norme, y compris la nécessité d'identifier une obligation de performance et déterminer si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire dans l'offre d'un bien ou d'un service. Les modifications entreront en vigueur en même temps que l'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

4) Modifications des conventions comptables IFRS et prises de position comptable futures (suite)

Norme internationale d'information financière 9, « Instruments financiers » (« IFRS 9 »)

En juillet 2015, l'IASB a émis l'IFRS 9 en remplacement de l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » (« IAS 39 »). L'IFRS 9 prescrit une seule approche pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en lieu et place des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche d'IFRS 9 est fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 en ce qui a trait à la classification et l'évaluation des passifs financiers ont été reprises telles quelles dans IFRS 9. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode unique de dépréciation, remplaçant ainsi les multiples méthodes de dépréciation d'IAS 39. Un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture est introduit et représente une réorganisation substantielle de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux traduire leurs activités de gestion du risque dans les états financiers.

Les améliorations les plus importantes visent les entités qui couvrent des risques non financiers et celles-ci devraient particulièrement intéresser les établissements non financiers. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

Norme internationale d'information financière 16, « Contrats de location » (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis l'IFRS 16. Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location à l'état de la situation financière selon un modèle unique, faisant disparaître la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. Toutefois, le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même et la distinction entre contrats de location-financement et contrats de location simple reste inchangée. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son application anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

IAS 7, « Tableau des flux de trésorerie » (« IAS 7 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 7 en vertu desquelles les entités devront dorénavant fournir des renseignements plus détaillés à propos des changements de leurs passifs financiers, y compris les changements se rapportant aux flux de trésorerie et les changements hors caisse. Les modifications à la norme IAS 7 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Société évalue présentement l'impact que l'adoption de ces modifications aura sur ses états financiers consolidés.

IAS 12, « Impôts sur le résultat » (« IAS 12 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis des modifications à la norme IAS 12, qui clarifient les directives sur la comptabilisation des actifs d'impôts différés se rapportant aux pertes latentes découlant d'instruments de dette qui sont évalués à la juste valeur. Les modifications à la norme IAS 12 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La Société n'évalue aucun de ses instruments de dette à la juste valeur à l'heure actuelle. Par conséquent, l'application de la norme IAS12 ne devrait pas avoir d'incidence notable sur les états financiers de la Société.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

5) Acquisitions

a) Acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation, de Ryan Gold Corp. et de Corona Gold Corporation

Le 25 août 2015, la Société a réalisé l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation (« EAG » ou « Eagle Hill »), de Ryan Gold Corp. (« RYG » ou « Ryan Gold ») et de Corona Gold Corporation (« CRG » ou « Corona Gold ») (« l'arrangement »), aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal. Dans le cadre de l'arrangement, la Société a modifié ses statuts pour consolider les actions ordinaires d'Osisko (les « actions ordinaires ») sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 20 actions ordinaires avant consolidation.

Selon les modalités de l'arrangement, la Société a acquis toutes les actions ordinaires d'Eagle Hill (les « actions d'Eagle Hill »), de Ryan (les « actions de Ryan ») et de Corona (les « actions de Corona ») sur la base d'un plan d'arrangement en vertu du chapitre 182 de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. En vertu de l'arrangement, chaque porteur d'actions d'Eagle Hill (chacun un « actionnaire d'Eagle Hill ») (autre qu'Osisko ou n'importe quel actionnaire d'Eagle Hill ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu dix actions ordinaires et cinq bons de souscription permettant au porteur d'acquérir une action ordinaire (chacun un « bon de souscription d'Osisko ») à un prix de 0,15 \$ par action ordinaire sur une période de trois ans à compter de la clôture, en échange de chaque action ordinaire d'Eagle Hill détenue; chaque porteur d'actions de Ryan (chacun un « actionnaire de Ryan ») (autre qu'Osisko ou n'importe quel actionnaire de Ryan ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 1,880 action ordinaire en échange de chaque action de Ryan détenue; et chaque porteur d'actions de Corona (chacun un « actionnaire de Corona ») (autre qu'Osisko ou n'importe quel actionnaire de Corona ayant fait valablement valoir son droit de dissidence) a reçu 7,671 actions ordinaires en échange de chaque action de Corona détenue.

Cet arrangement a été considéré comme une acquisition d'actifs et de passifs puisqu'aucune des sociétés ne correspond à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs d'EAG a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 36 804 000 \$. L'acquisition des actifs de RYG a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 22 135 000 \$. Du fait que Ryan Gold ne possédait pas de propriétés d'exploration au moment de l'acquisition, tous les coûts de transaction ont été comptabilisés comme des frais d'émission d'actions. L'acquisition des actifs de CRG a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 14 101 000 \$. Du fait que Corona ne possédait pas de propriétés d'exploration au moment de l'acquisition, tous les coûts de transaction ont été comptabilisés comme des frais d'émission d'actions.

Contrepartie versée pour les sociétés	Ryan Gold	Corona Gold	Eagle Hill	Total
Contrepartie en actions	24 225 \$	17 843 \$	28 740 \$	70 808 \$
Frais d'émission d'actions	(2 089)	(3 741)	-	(5 830)
Coûts de transaction	-	-	1 558	1 558
Bons de souscription	-	-	6 507	6 507
	22 136 \$	14 102 \$	36 805 \$	73 043 \$

Actifs nets acquis	Ryan Gold	Corona Gold	Eagle Hill	Total
Liquidités	21 288 \$	8 986 \$	402 \$	30 676 \$
Actifs courants	69	-	733	802
Placement à long terme	378	5 327	-	5 705
Immobilisations corporelles	5	-	66	71
Actifs d'exploration et d'évaluation	647	-	36 639	37 286
Dépôt de garantie relatif à la remise en état	-	-	570	570
Passif courant	(251)	(211)	(1 015)	(1 477)
Passif à long terme	-	-	(590)	(590)
Total des actifs nets acquis	22 136 \$	14 102 \$	36 805 \$	73 043 \$



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

5) Acquisitions (suite)

b) Acquisition de Northern Gold Mining Inc.

Le 22 décembre 2015, la Société a réalisé l'acquisition de Northern Gold Mining Inc. (« NGM » ou « Northern Gold », sur la base d'un plan d'arrangement (la « convention d'arrangement ») approuvé par un tribunal en vertu du chapitre 182 de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario.

Selon les termes de la convention d'arrangement, les actionnaires de Northern Gold ont reçu 4 000 000 actions ordinaires au total. De plus, chaque bon de souscription d'action ordinaire de Northern Gold non exercé a été échangé pour un bon de souscription d'achat d'une action ordinaire (le « bon de souscription d'Osisko de remplacement ») à un prix d'exercice ajusté. Toutes les autres modalités du bon de souscription d'Osisko de remplacement demeurent les mêmes.

Cette convention d'arrangement a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque la Société ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs de NGM a été comptabilisée à la juste valeur des actifs acquis de 10 309 000 \$.

Contrepartie versée		
Contrepartie en actions	4 520	\$
Remboursement de la dette	5 114	
Coûts de transaction	394	
Bons de souscription	281	
	10 309	\$

Actifs nets acquis		
Liquidités	4	\$
Actif courant	45	
Immobilisations corporelles	827	
Actifs d'exploration et d'évaluation	9 548	
Dépôt pour remise en état	398	
Passif courant	(270)	
Passif à long terme	(243)	
Total des actifs nets acquis	10 309	\$

c) Acquisition de Corporation minière NioGold

Le 11 mars 2016, la Société a réalisé l'acquisition (la « convention d'arrangement ») de Corporation minière NioGold (« NioGold ») aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal.

Selon les modalités de la convention d'arrangement, Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires de NioGold (les « actions de NioGold ») conformément à la section 5 de la partie 9 de la loi de la Colombie-Britannique intitulée « *Business Corporations Act* ». En vertu de l'arrangement, chaque porteur d'actions de NioGold (chacun un « actionnaire de NioGold ») a reçu 0,4167 action ordinaire d'Osisko (« action ordinaire ») en contrepartie de chaque action de NioGold en sa possession.

Cette convention d'arrangement a été considérée comme une acquisition d'actifs et de passifs puisque NioGold ne correspond pas à la définition d'une entreprise en vertu de l'IFRS 3. L'acquisition des actifs nets de NioGold a été comptabilisée à la juste valeur de la contrepartie versée de 62 042 000 \$.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

5) Acquisitions (suite)

c) Acquisition de Corporation minière NioGold (suite)

Contrepartie versée		
Contrepartie en actions	58 908	\$
Coûts de transaction	1 645	
Options d'achat d'actions	1 015	
Bons de souscription	474	
	62 042	\$
Actifs nets acquis		
Liquidités	1 085	\$
Actif courant	450	
Immobilisations corporelles	47	
Actifs d'exploration et d'évaluation	61 629	
Passif courant	(1 169)	
Total des actifs nets acquis	62 042	\$

6) Dépôt pour remise en état

Des dépôts pour remise en état sont détenus à titre de garantie pour le coût estimé de remise en état des terrains et des droits miniers non reconnus de la Société. Une fois la remise en état des propriétés terminée, les dépôts de garantie sont remis à la Société.

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépôts pour remise en état de la Société aux 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Au</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(\$)	(\$)
Lac Windfall (a)	570	570
Garrison (b)	241	241
Buffonta (b)	157	157
Total des dépôts pour remise en état	968	968

a) Lac Windfall

La Société a un montant de 570 000 \$ en dépôt pour remise en état au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec en tant que garantie financière pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement à la propriété Lac Windfall de la Société, laquelle faisait partie de l'acquisition d'Eagle Hill.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

6) Dépôt pour remise en état (suite)

b) Garrison et Buffonta

La Société a deux dépôts pour remise en état de 241 000 \$ et de 157 000 \$ au ministère du Développement du Nord et des Mines en tant que garanties financières pour couvrir le coût de remise en état d'une mine relativement aux propriétés Garrison et Buffonta respectivement, lesquelles faisaient partie de l'acquisition de Northern Gold. Le taux d'intérêt de ces dépôts est de 0,3 %.

7) Taxes de vente à recevoir

Aux 31 décembre 2016 et 2015, les taxes de vente à recevoir comprenaient des taxes de vente harmonisées (« TVH »), des taxes sur les produits et services (« TPS »), des taxes de ventes au Québec (« TVQ ») et de l'impôt à recevoir des autorités fiscales canadiennes.

8) Titres négociables

La Société détient des actions et des bons de souscription dans diverses sociétés publiques du secteur minier. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ces actions et ces bons de souscription ont été évalués à la juste valeur, ce qui s'est soldé par un gain latent de 1 454 000 \$ (634 000 \$ en 2015). La Société a vendu des actions au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, ce qui s'est soldé par un gain réalisé de 3 428 000 \$ (742 000 \$ en 2015).

Les actions dans diverses sociétés publiques sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur en utilisant le prix coté sur les marchés au 31 décembre 2016; elles sont donc considérées de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Les bons de souscription dans diverses sociétés publiques sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes à l'aide de données observables; ils sont donc considérés de niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Au</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(\$)	(\$)
Solde au début de l'exercice	8 707	32
Ajouts	16 590	2 935
Acquisitions (note 5)	178	5 705
Transferts aux placements dans des entreprises associées (note 11)	(1 248)	-
Cessions	(14 089)	(1 341)
Gain réalisé à la cession	3 428	742
Gain latent lié à l'évaluation à la valeur du marché	1 454	634
Solde à la fin de l'exercice	15 020	8 707

9) Placement à long terme

Au 31 décembre 2016, le placement était constitué de 3 000 000 actions de Northstar Gold Corporation (« Northstar »), acquises le 3 mars 2015, dans le cadre de la convention d'option conclue relativement à la propriété Miller. Les 3 000 000 actions ont été acquises à une valeur de 0,10 \$ par action ordinaire. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, Northstar a clôturé un financement à 0,06 \$ par action ordinaire, de telle sorte que la Société a comptabilisé une perte de valeur sur ce placement à long terme de 120 000 \$ (montant nul en 2015).



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

10) Dépenses des activités poursuivies

Le tableau suivant résume l'information concernant les dépenses des activités poursuivies de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Pour l'exercice terminé</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(\$)	(\$)
Charge de rémunération		
Rémunération fondée sur les actions (note 15(d))	5 289	2 190
Salaires et avantages	5 208	1 811
Total des charges de rémunération	10 497	4 001
Frais administratifs et généraux		
Dépenses à des fins réglementaires et d'actionnariat	636	209
Services administratifs (note 16)	376	672
Frais de déplacement	519	138
Honoraires professionnels	856	524
Frais de bureau	1 069	637
Total des frais administratifs et généraux	3 456	2 180
Exploration générale		
Canada	248	191
Total des dépenses d'exploration	248	191
Titres négociables		
Gain réalisé en titres négociables (note 8)	(3 428)	(742)
Gain latent en titres négociables (note 8)	(1 454)	(634)
Total du gain en titres négociables	(4 882)	(1 376)
Taux de change		
Perte/(gain) de change réalisé(e)	100	(146)
Perte/(gain) de change latent(e)	1	(134)
Total de la perte/(gain) de change	101	(280)

11) Placements dans des entreprises associées

Le 8 mars 2016, Osisko a déposé une déclaration selon le système d'alerte relativement à ses actifs dans Kilo Goldmines Ltd (« Kilo »). La direction a établi qu'Osisko exerce une influence notable sur le processus décisionnel de Kilo et, de ce fait, a classé son placement dans Kilo selon la comptabilisation à la valeur de consolidation. Le 28 octobre 2016, Osisko a vendu les 21 868 000 actions ordinaires du capital social de Kilo qu'elle détenait en contrepartie de 1 457 867 actions ordinaires du capital social de Resolute Mining Ltd (« Resolute ») et a comptabilisé un gain de 583 000 \$ sur la vente d'un placement dans une entreprise associée.

Le 8 août 2016, Osisko a annoncé l'acquisition de 50 000 000 actions dans Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), ce qui représente une participation de 17 %, auprès de 2176423 Ontario Ltd en contrepartie de 20 000 000 \$ en espèces et de 8 097 166 actions ordinaires évaluées à 17 000 000 \$. Le 19 décembre 2016, Osisko a acquis 4 678 363 actions de plus dans Barkerville pour la somme de 2 000 000 \$ en espèces. Compte tenu de l'ampleur de sa participation dans l'entreprise et de l'existence d'un administrateur commun, la direction a déterminé qu'Osisko exerçait une influence notable sur les processus décisionnels de Barkerville et par conséquent, utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ce placement.

Barkerville est une société de ressources minérales qui se consacre à l'exploration et au développement de ses propriétés aurifères situées dans le district minier de Cariboo, au centre de la Colombie-Britannique. Le siège social de Barkerville est situé au Canada et il s'agit d'une société ouverte dont les titres sont cotés à la Bourse de croissance TSX.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

11) Placements dans des entreprises associées (suite)

Au 31 décembre 2016, le prix des actions de Barkerville était de 0,43 \$ par action, ce qui correspond à une valeur sur les marchés de 23 512 000 \$ pour le placement de la Société dans Barkerville.

La comptabilisation du placement dans Barkerville est basée sur les résultats au 30 septembre 2016, ajustés pour tenir compte des transactions importantes survenues entre le 30 septembre 2016 et le 31 décembre 2016.

Le tableau suivant résume les informations financières consolidées de Barkerville selon une quote-part de 100 %, en tenant compte des ajustements faits par la Société aux fins de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence pour les ajustements de la juste valeur et les différences de conventions comptables. Un rapprochement entre les informations financières résumées de Barkerville et la valeur comptable du placement de la Société est aussi présenté.

<i>Au</i>	31 décembre 2016
Total des actifs courants	42 662 \$
Total des actifs non courants	194 880 \$
Total des passifs courants	(8 540) \$
Total des passifs non courants	(8 628) \$
Total des actifs nets	220 374 \$
<hr/>	
<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2016
Produits	-
Perte nette	10 210 \$

Le rapprochement entre les actifs nets de Barkerville et la valeur comptable du placement de la Société est tel que suit :

<i>Au</i>	31 décembre 2016
Actifs nets de Barkerville	220 374 \$
Participation de Minière Osisko	16,92 %
Quote-part des actifs nets de Minière Osisko	37 290 \$
Valeur comptable du placement dans Barkerville	37 290 \$

Les placements de la Société relatifs à ses participations dans Kilo et Barkerville se détaillent comme suit :

<i>Au</i>	31 décembre 2016		
	Kilo	Barkerville	Total
Solde au début de l'exercice	-	-	-
Transferts des titres négociables	1 248 \$	-	1 248 \$
Placements dans des entreprises associées en actions	-	17 000 \$	17 000 \$
Placements dans des entreprises associées en trésorerie	700 \$	22 000 \$	22 700 \$
Vente d'un placement dans une entreprise associée en trésorerie	(121) \$	-	(121) \$
Vente d'un placement dans une entreprise associée par le biais d'un échange d'actions pour actions	(1 705) \$	-	(1 705) \$
Quote-part de la perte pour l'exercice	(122) \$	(1 710) \$	(1 832) \$
Solde à la fin de l'exercice	-	37 290 \$	37 290 \$



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

12) Immobilisations corporelles

Le tableau suivant résume l'information concernant les immobilisations corporelles de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

31 décembre 2016										
Catégorie	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Ajouts	Acquisitions au cours de l'année	Radiation/cessions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Radiations/cessions	Solde de clôture	
Matériel informatique	57 \$	233 \$	13 \$	(42) \$	261 \$	31 \$	24 \$	(32) \$	23 \$	238 \$
Équipement de bureau	19 \$	5 \$	14 \$	(19) \$	19 \$	9 \$	4 \$	(10) \$	3 \$	16 \$
Équipement d'exploration	907 \$	592 \$	3 \$	(765) \$	737 \$	7 \$	97 \$	(38) \$	66 \$	671 \$
Automobiles	62 \$	- \$	16 \$	- \$	78 \$	- \$	23 \$	- \$	23 \$	55 \$
Améliorations locatives	8 \$	- \$	- \$	(8) \$	- \$	5 \$	1 \$	(6) \$	- \$	- \$
	1 053 \$	830 \$	46 \$	(834) \$	1 095 \$	52 \$	149 \$	(86) \$	115 \$	980 \$

31 décembre 2015										
Catégorie	Coût					Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Ajouts	Acquisitions au cours de l'année	Radiation/cessions	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Charge d'amortissement	Radiations/cessions	Solde de clôture	
Matériel informatique	105 \$	15 \$	- \$	(63) \$	57 \$	71 \$	12 \$	(52) \$	31 \$	26 \$
Équipement de bureau	22 \$	- \$	- \$	(3) \$	19 \$	7 \$	3 \$	(1) \$	9 \$	10 \$
Équipement d'exploration	- \$	76 \$	831 \$	- \$	907 \$	- \$	7 \$	- \$	7 \$	900 \$
Automobiles	- \$	- \$	62 \$	- \$	62 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	62 \$
Améliorations locatives	8 \$	- \$	- \$	- \$	8 \$	3 \$	2 \$	- \$	5 \$	3 \$
	135 \$	91 \$	893 \$	(66) \$	1 053 \$	81 \$	24 \$	(53) \$	52 \$	1 001 \$

13) Actifs d'exploration et d'évaluation

	31 décembre 2015	Acquisitions au cours de l'exercice	Ajouts au cours de l'exercice	Radiations au cours de l'exercice	31 décembre 2016
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Propriétés au Canada					
Urban Barry	472	-	3 377	-	3 849
Lac Windfall	39 103	-	17 096	-	56 199
Ogima - Faille Catharine	894	-	654	-	1 548
Garçon - Garrison	9 582	-	4 516	-	14 098
Gold Pike - Garrison	-	-	47	-	47
Buffonta - Garrison	5	-	81	-	86
Northstar Miller - Faille Catharine	-	-	33	(33)	-
DeSantis	-	-	1 324	-	1 324
Black Dog (anciennement « Souart »)	-	-	1 527	-	1 527
Swayze	-	-	466	-	466
Marban - Bloc Marban	-	21 370	2 107	-	23 477
Malartic - Bloc Marban	-	37 097	712	-	37 809
Siscoe Est - Bloc Marban	-	2 487	31	-	2 518
Héva - Bloc Marban	-	675	140	-	815
Kan - Baie James	-	-	284	-	284
Éléonore - Baie James	-	-	274	-	274
Éléonore JV - Baie James	-	-	104	-	104
Autres - Baie James	-	-	160	-	160
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	50 056	61 629	32 933	(33)	144 585



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

	31 décembre 2014	Acquisitions au cours de l'exercice	Ajouts au cours de l'exercice	Radiations au cours de l'exercice	31 décembre 2015
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Propriétés au Canada					
Urban Barry	98	-	374	-	472
Lac Windfall	-	36 639	2 464	-	39 103
Ogima - Faille Catharine	124	-	770	-	894
Garrcon – Garrison	-	9 548	34	-	9 582
Gold Pike – Garrison	-	-	-	-	-
Buffonta – Garrison	-	-	5	-	5
Northstar Miller - Faille Catharine	-	-	1 073	(1 073)	-
Golden Dawn - Faille Catharine	-	-	83	(83)	-
Ashley Gold - Faille Catharine	-	-	38	(38)	-
Propriétés au Pérou					
Arcopunco	330	-	67	(397)	-
Marcahui	6 464	-	14	(6 478)	-
Magdalena	224	-	31	(255)	-
Autres propriétés au Pérou					
Pérou - Lithocaps	100	-	130	(230)	-
Pérou - Investissement peu élevé	114	-	19	(133)	-
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	7 454	46 187	5 102	(8 687)	50 056

a) Propriété Urban-Barry

Au 31 décembre 2016, la Société avait jalonné des claims dans la région d'Urban-Barry au Québec. Les dépenses d'exploration sur la propriété comprennent le coût du jalonnement des terrains et la cartographie géologique. Pour conserver la validité des claims, la Société devait dépenser 1 504 800 \$ au cours des deux années suivant la date du jalonnement; ce montant avait été dépensé au 31 décembre 2016.

b) Propriété Lac Windfall

La Société a acquis 100 % de la propriété Lac Windfall dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill Exploration Corporation (« Eagle Hill » ou « EAG ») ayant eu lieu le 25 août 2015. La propriété Lac Windfall est située dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec (Canada). Une grande partie de la propriété est assujettie aux redevances résiduelles sur le rendement net de fonderie (« NSR ») suivantes.

Localisation	NSR	Option de rachat
Centre de la propriété, hôte de la majorité des ressources minérales	1,5 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars
Au nord de la majorité des ressources minérales, secteur encaissant une minime partie des ressources minérales	1 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % NSR)
Partie nord de la propriété	2 %	Rachat de 2 % NSR pour 1 million de dollars (500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % NSR)
Au sud-est des ressources minérales	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 500 000 \$
Limite est de la propriété	2 %	Rachat de 1 % NSR pour 1 million de dollars, droit de premier refus pour le 1 % NSR résiduel



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

b) Propriété Lac Windfall (suite)

Le 5 octobre 2016, Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Redevances Osisko ») a exercé son option visant à acquérir une redevance de 1 % NSR sur les propriétés Lac Windfall et Urban-Barry de la Société pour la somme de 5 000 000 \$. La vente de la redevance a été comptabilisée en réduction de la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation.

c) Propriété Black Dog (anciennement « Souart »)

Le 3 février 2016, la Société a acquis une participation de 100 % dans la propriété Black Dog située dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry, dans les cantons de Souart et Barry au Québec. La Société a émis 500 000 actions ordinaires (note 9(a)) et versé 200 000 \$ en espèces pour acquérir une participation de 100 % dans la propriété. La propriété Black Dog est assujettie à une redevance de 2 % NSR, laquelle peut être rachetée en tout temps pour la somme de 2 000 000 \$.

d) Propriétés Garrison

i) *Projet Garrcon*

La Société a acquis 100 % du projet Garrcon dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Garrcon est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Ontario (Canada). Le projet Garrcon est assujetti à des redevances variant de 1 % à 2 % NSR. Sur certains claims miniers, le vendeur a conservé un droit de rachat de participation allant jusqu'à 51 % dans les claims en question, si des ressources totalisant 4 millions d'onces d'or sont définies sur les claims. Ce droit de rachat pourrait entraîner un remboursement comptant à la Société équivalent au double des dépenses d'exploration engagées depuis la date de l'arrangement.

ii) *Projet Jonpol*

La Société a acquis 100 % du projet Jonpol dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Jonpol est situé sur la même propriété que le projet Garrcon, dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada).

iii) *Projet Buffonta*

La Société a acquis 87,5-100 % du projet Buffonta dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Buffonta est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario (Canada). Le projet Buffonta est assujetti à une redevance de 3 % NSR, dont 0,5 % peut être racheté pour 1 000 000 \$.

iv) *Projet Gold Pike*

La Société a acquis 40-60 % du projet Gold Pike dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold qui a été réalisée le 22 décembre 2015. Le projet Gold Pike est situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi en Ontario, au Canada. Le projet Gold Pike comprend des claims sous deux conventions distinctes, toutes deux assujetties à une redevance de 2 % NSR dont 1 % peut être racheté pour 1 000 000 \$. La propriété est l'objet d'une avance annuelle de 25 000 \$ sur ses paiements de redevances.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

e) Propriétés du Bloc Marban

i) *Projet Marban*

La Société a acquis le projet Marban dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Le projet Marban est détenu à 100 % et est le résultat de l'amalgamation des anciens claims Marban, First Canadian, Norlartic et Gold Hawk. Les propriétés du Bloc Marban sont situées à environ 15 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi au Québec, Canada. Les claims Marban sont assujettis à une redevance de 1 % à 1,5 % NSR. Les claims First Canadian sont assujettis à une redevance de 10 % des profits nets. Le vendeur a conservé une redevance de 0,5 % NSR sur les claims Marban, de 1 % NSR sur les claims First Canadian et de 2 % NSR sur les claims Norlartic. La propriété compte aussi deux claims connus comme étant les claims Gold Hawk; ces derniers sont assujettis à une redevance de 2 % NSR.

ii) *Projet Malartic*

La Société a acquis le projet Malartic dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Le projet Malartic englobe les propriétés Camflo Ouest, Malartic Hygrade, Malartic Hygrade-NSM et Malartic H. Les claims Camflo Ouest sont assujettis à diverses redevances NSR variant de 1,5 % à 3,0 %, dont certaines peuvent être rachetées, en tout ou en partie, pour des paiements variant de 200 000 \$ à 1 500 000 \$. Les claims Malartic H sont détenus à 85 % par la Société mais cette dernière peut racheter la participation résiduelle de 15 % pour la somme de 25 000 \$.

iii) *Projet Siscoe Est*

La Société a acquis la propriété Siscoe Est dans le cadre de l'acquisition de NioGold. NioGold détient une participation de 50 % dans les claims de la propriété Siscoe Est, tandis que la participation résiduelle de 50 % est détenue par une autre société. Certains claims sont assujettis à une redevance de 2,0 % NSR. La moitié de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 2 750 000 \$.

iv) *Projet Héva*

La Société a acquis la propriété Héva dans le cadre de l'acquisition de NioGold. Certains des claims de la propriété Héva sont assujettis à une redevance de 1,5 % NSR, dont la moitié peut être rachetée pour la somme de 200 000 \$.

f) Propriété DeSantis

La Société a acquis la propriété DeSantis, située dans le canton d'Ogden, dans la division minière de Porcupine en Ontario, auprès d'Excellon Resources Inc. en contrepartie d'actions ordinaires (note 15(a)).

g) Propriété Swayze

La Société a acquis la propriété Swayze située dans la ceinture de roches vertes du même nom en Ontario le 2 août 2016. Les claims ont été acquis en contrepartie d'un paiement initial de 250 000 \$.

h) Propriétés à la Baie James

Le 5 octobre 2016, Osisko a annoncé la finalisation d'une transaction d'option avec Redevances Osisko. Selon les termes de l'entente d'option, la Société peut acquérir 100 % de la participation de Redevances Osisko dans 28 propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie James et de la Fosse du Labrador (les « propriétés à la Baie James ») après avoir engagé des dépenses d'exploration totalisant 32 millions de dollars sur une période de sept ans; la Société détiendra une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19,2 millions de dollars. Redevances Osisko conservera une redevance NSR escalatoire variant de 1,5 % jusqu'à un maximum de 3,5 % sur les métaux



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

13) Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

h) Propriétés à la Baie James (suite)

précieux et une redevance de 2 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits des propriétés à la Baie James. De plus, toutes les nouvelles propriétés acquises par la Société dans la région concernée durant les sept années de l'entente d'option pourraient également être assujetties à une entente de redevance en faveur de Redevances Osisko selon des termes similaires et sous certaines conditions.

i) Projet Kan

Le projet Kan est situé dans la Fosse du Labrador, au Québec, Canada. Le projet Kan est assujéti à une redevance de 2 % NSR. Le 10 janvier 2017, Osisko a annoncé la signature d'une convention exécutoire avec Barrick Gold Corporation (« Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration sur la propriété. En vertu de l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 millions de dollars en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujéti à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 millions de dollars pour les premières deux années.

Suivant la réalisation des termes de l'entente d'exploration, la propriété sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 millions de dollars pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).

ii) Projet Éléonore

Le projet Éléonore est situé dans le secteur du réservoir Opinaca au Québec, Canada.

iii) Projet Éléonore-JV

Le projet Éléonore-JV est situé dans le secteur du réservoir Opinaca au Québec, Canada. Il est détenu à près de 50 % par Exploration Midland inc. La propriété est assujéti à deux redevances de 0,5 % NSR.

14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est estimée en fonction du plan de réhabilitation et de remise en état du site de la Société et du calendrier prévu des coûts exigibles dans les années à venir. Le montant non actualisé total des flux de trésorerie nécessaires au règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de la Société est d'approximativement 908 000 \$.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

14) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le tableau suivant résume les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société :

	Montant
Solde au 31 décembre 2014	- \$
Acquisition d'EAG (note 5(a))	590 \$
Acquisition de NGM (note 5(b))	243 \$
Désactualisation	6 \$
Changement aux estimations	34 \$
Solde au 31 décembre 2015	873 \$
Désactualisation	10 \$
Changement aux estimations	(44) \$
Solde au 31 décembre 2016	839 \$

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour estimer la provision de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations :

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</i>	2016
Valeur non actualisée totale des paiements	908 \$
Taux d'actualisation moyen pondéré	0,95 %
Durée prévue moyenne pondérée	5 ans
Taux d'inflation	2,00 %

15) Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital-actions – autorisé

	Nombre d'actions ordinaires	Montant
Solde au 1 janvier 2015	99 881 561	52 140 \$
Placement privé (net des coûts de transaction de 93 000 \$)	20 000 000	1 907 \$
Émission d'actions à l'acquisition d'EAG, de RYG et de CRG	643 701 492	64 977 \$
Placement privé – Redevances aurifères Osisko (net des coûts de transaction de 116 000 \$)	161 750 984	17 677 \$
Consolidation des actions	(879 067 335)	-
Placement privé (net des coûts de transaction de 766 000 \$)	8 427 500	9 768 \$
Émission d'actions à l'acquisition de NGM	4 000 000	4 520 \$
Solde au 31 décembre 2015	58 694 202	150 989 \$
Émission d'actions à l'acquisition de la propriété Souart	500 000	525 \$
Émission d'actions à l'acquisition de NioGold (note 5(c))	54 544 247	58 908 \$
Conversion des reçus de souscription (net des coûts de transaction de 889 000 \$)	10 521 700	4 362 \$
Émission d'actions – Matachewan (net des coûts de transaction de 6 000 \$)	50 000	54 \$
Émission d'actions à l'acquisition de la propriété DeSantis	229 600	494 \$
Émission d'actions lors de l'exercice de bons de souscription	4 746 290	9 942 \$
Émission d'actions lors de l'exercice d'options d'achat	856 314	1 172 \$
Placement privé (net des coûts de transaction de 1 518 000 \$)	7 570 000	17 256 \$
Émission d'actions lors du placement dans Barkerville (net des coûts de transaction de 42 000 \$) (note 7)	8 097 166	16 958 \$
Placement privé (net des coûts de transaction de 1 778 000 \$)	11 750 000	30 534 \$
Émission d'actions dans le cadre de l'entente avec Redevances aurifères Osisko	1	-
Placement privé (net des coûts de transaction de 537 000 \$)	4 431 136	10 319 \$
Actif d'impôt différé en lien avec les frais d'émission d'actions (note 19)	-	1 587 \$
Solde au 31 décembre 2016	161 990 656	303 100 \$



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

a) Capital-actions – autorisé (suite)

Le capital autorisé d'Osisko consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote aux assemblées des actionnaires de la Société. Toutes les actions sont de rang égal quant aux avoirs résiduels de la Société.

Le 24 avril 2015, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 5 000 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 0,10 \$ par action ordinaire et de 15 000 000 d'actions ordinaires émises en tant qu'actions accréditatives au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (les « actions accréditatives ») à un prix de 0,10 \$ par action accréditative, pour un produit brut global de 2 000 000 \$. Les coûts de la transaction s'élevaient à 93 000 \$ et ont été portés en diminution du produit brut à la clôture.

Le 25 août 2015, comme décrit à la note 5(a), la Société a acquis Eagle Hill, Ryan Gold et Corona Gold. En contrepartie de l'acquisition d'Eagle Hill, la Société a émis 10 actions ordinaires pour chaque action ordinaire d'Eagle Hill détenue, pour un total de 261 272 640 actions ordinaires avant consolidation. En contrepartie de l'acquisition de Ryan Gold, la Société a émis 1,880 action ordinaire pour chaque action ordinaire de Ryan Gold détenue, pour un total de 220 223 087 actions ordinaires avant consolidation. En contrepartie de l'acquisition de Corona Gold, la Société a émis 7,671 actions ordinaires pour chaque action ordinaire de Corona Gold détenue, pour un total de 162 205 765 actions ordinaires avant consolidation.

Le 25 août 2015, la Société a réalisé un placement privé sans courtier de 161 750 984 actions ordinaires avant consolidation de la Société à un prix de 0,11 \$ par action ordinaire, pour un produit brut global de 17 793 000 \$ à une partie apparentée. De plus, la Société a consolidé les actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire post-consolidation pour 20 actions ordinaires avant consolidation. Les coûts de la transaction s'élevaient à 116 000 \$ et ont été portés en diminution du produit brut à la clôture.

Le 30 septembre 2015, la Société a réalisé un placement privé de 8 427 500 actions accréditatives post-consolidation à un prix de 1,55 \$ par action ordinaire émise en tant qu'action accréditative, pour un produit brut global de 13 063 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime de 0,30 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 2 529 000 \$, avec une réduction au prorata subséquente du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditatives lorsque les dépenses requises ont été engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 2 092 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 (436 000 \$ en 2015) en lien avec cette transaction. Les coûts de la transaction s'élevaient à 766 000 \$ et ont été portés en diminution du produit brut à la clôture.

Le 22 décembre 2015, comme décrit à la note 5(b), la Société a acquis Northern Gold. En contrepartie de l'acquisition de Northern Gold, la Société a émis 4 000 000 actions ordinaires.

Le 8 mars 2016, la Société a acquis la propriété Black Dog (anciennement « Souart ») en contrepartie d'un paiement en espèce de 200 000 \$ et l'émission de 500 000 actions ordinaires.

Le 11 mars 2016, tel que décrit à la note 5(c), la Société a acquis NioGold. En contrepartie de l'acquisition de NioGold, la Société a émis 0,4167 action ordinaire pour chaque action de NioGold détenue, pour un total de 54 544 247 actions ordinaires.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

a) Capital-actions – autorisé (suite)

Le 3 février 2016, la Société a conclu un placement de reçus de souscription en vertu duquel elle a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription à un prix de 1,20 \$ par reçu de souscription, pour un produit brut de 12 626 000 \$. Les frais de transaction se sont établis à 889 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture. Dans le cadre de la réalisation de la convention d'arrangement le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et en un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 3 février 2019, à un prix d'exercice de 1,44 \$. La juste valeur des bons de souscription d'action ordinaire au moment de la conversion était de 7 375 000 \$ et cette juste valeur a été déduite du produit brut à la clôture.

Le 14 avril 2016, 50 000 actions ont été émises à la Première Nation Matachewan dans le cadre du protocole d'entente conclu le 21 mars 2016 entre la Première Nation Matachewan et Osisko.

Le 3 juin 2016, la Société a acquis la propriété DeSantis en contrepartie de l'émission de 229 600 actions ordinaires.

Le 27 juillet 2016, la Société a clôturé un placement privé de 7 570 000 actions ordinaires de la Société à un prix moyen de 3,30 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'actions accréditatives, pour un produit brut global de 25 011 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime moyenne de 0,82 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme d'une valeur de 6 237 000 \$ avec une réduction subséquente au prorata du passif comptabilisé en tant que produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses sont engagées. Un produit lié à la prime sur les actions accréditatives de 4 521 000 \$ a été comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 en lien avec cette transaction (montant nul en 2015). Les frais de transaction s'élevaient à 1 518 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 27 septembre 2016, la Société a clôturé un placement privé de 11 750 000 actions ordinaires au prix de 2,75 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 32 313 000 \$. Les frais de transaction s'élevaient à 1 778 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Le 4 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son option visant l'acquisition d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés Lac Windfall et Urban-Barry de la Société pour la somme de 5 000 000 \$. Une action ordinaire a été émise à Redevances Osisko en contrepartie de l'avance.

Le 13 décembre 2016, la Société a clôturé un placement privé de 4 431 136 actions ordinaires de la Société au prix moyen de 3,15 \$ par action ordinaire émise sous la forme d'actions accréditatives, pour un produit brut global de 13 958 000 \$. Les actions accréditatives ont été émises à une prime moyenne de 0,70 \$ relativement au cours des actions de la Société en vigueur le jour de l'émission. La prime a été comptabilisée comme un passif à long terme de 3 102 000 \$, avec une réduction subséquente au prorata du passif comptabilisé comme produit lié à la prime sur les actions accréditatives à mesure que les dépenses requises sont engagées. Les frais de transaction s'élevaient à 537 000 \$ et ont été déduits du produit brut à la clôture.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 4 751 059 bons de souscription ont été exercés pour un produit brut de 6 714 000 \$ en contrepartie de l'émission de 4 746 290 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 856 314 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut de 593 252 \$ en contrepartie de l'émission de 856 314 actions ordinaires.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Perte de base par action

La perte de base par action pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 a été établie à partir de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et du nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation, calculé comme suit (les données des années antérieures ont été ajustées pour tenir compte de la consolidation de 20:1 survenue le 25 août 2015) :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actions ordinaires en circulation au début de l'année	58 694 202 \$	4 994 078 \$
Actions ordinaires émises au cours de l'année	64 890 471 \$	17 180 619 \$
Nombre moyen pondéré par action ordinaire de base	123 584 673 \$	22 174 697 \$
Perte nette des activités poursuivies pour l'exercice	5 226 \$	5 218 \$
Perte nette des activités abandonnées pour l'exercice	-	7 785 \$
Perte nette pour l'exercice	5 226 \$	13 003 \$
Perte de base par action pour les activités poursuivies	0,04 \$	0,24 \$
Perte de base par action pour les activités abandonnées	-	0,35 \$
Perte de base par action pour l'exercice	0,04 \$	0,59 \$

c) Perte diluée par action

La Société a subi des pertes nettes pour chacun des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015, de telle sorte que toutes les options d'achat d'actions et tous les bons de souscription en circulation ont été exclus du calcul de la perte diluée par action puisque leur effet aurait été antidilutif. Ces options et bons de souscription pourraient potentiellement diluer le résultat de base par action dans l'avenir.

d) Surplus d'apport

Le 25 juin 2015, le conseil d'administration a remis en place un régime incitatif d'options d'achat d'actions pour motiver davantage ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés et ses consultants. Le nombre maximum d'actions réservées pour émission en vertu du régime incitatif d'options d'achat est de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société. Les options émises en vertu du régime pourront être attribuées à la discrétion du conseil d'administration et sont exerçables sur une période allant de 1 à 5 ans à partir de la date de l'octroi.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Le tableau suivant résume les opérations relatives aux options d'achat pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation le 31 décembre 2014	7 040 000	0,22 \$
Renoncés (avant consolidation)	(7 500)	0,22 \$
Annulés (avant consolidation)	(6 688 000)	0,22 \$
Solde après consolidation	344 500	4,40 \$
Octroyés	4 525 000	1,19 \$
En circulation au 31 décembre 2015	4 869 500	1,42 \$
Émission d'options d'achat d'actions à l'acquisition de NioGold	1 391 772	0,68 \$
Octroyés	6 825 000	1,63 \$
Exercées	(856 314)	0,69 \$
Échus	(21 667)	3,33 \$
Expirées	(16 668)	0,89 \$
En circulation au 31 décembre 2016	12 191 623	1,51 \$

Le 7 juillet 2015, 7 500 options octroyées à un employé ont été renoncées.

Le 25 août 2015, les options d'achat en circulation ont été consolidées au même taux de consolidation que les actions ordinaires de 20:1.

Le 27 août 2015, 3 925 000 nouvelles options d'achat ont été émises à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés, à un prix d'exercice de 1,20 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,90 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

Le 19 novembre 2015, 600 000 nouvelles options d'achat ont été émises à des consultants, à un prix d'exercice de 1,16 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,92 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

Dans le cadre de la convention d'arrangement (note 5(c)), chaque détenteur d'options d'achat de NioGold a consenti à ce que, suivant la convention d'arrangement, chaque option d'achat de NioGold puisse être exercée pour acquérir 0,4167 action ordinaire pour chaque action de NioGold que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 11 mars 2016, un total de 1 391 772 options d'achat ont été émises relativement à la convention d'arrangement.

Le 11 mars 2016, 4 700 000 options d'achat ont été émises à des administrateurs, à des dirigeants et à des employés, à un prix d'exercice de 1,08 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 0,87 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

d) Surplus d'apport (suite)

Le 21 juin 2016, 400 000 nouvelles options d'achat ont été émises à des dirigeants à un prix d'exercice de 2,22 \$ sur une période de 5 ans. Les options ont été évaluées à leur juste valeur à 1,81 \$ par option en utilisant le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 3 octobre 2016, 1 725 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des dirigeants et des employés, au prix d'exercice de 3,01 \$ pour une période de 5 ans. La juste valeur des options est estimée à 2,32 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 856 314 options d'achat ont été exercées pour un produit brut de 593 000 \$ en contrepartie de l'émission de 856 314 actions ordinaires.

La charge totale comptabilisée pour les options d'achat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 est de 5 289 000 \$ (2 190 000 \$ en 2015), desquels 1 618 000 \$ (125 000 \$ en 2015) ont été capitalisés aux projets au Canada.

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les options d'achat émises au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	1,29 \$	0,91 \$
Taux d'extinction	0,0 %	0,0 %
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,63 \$	1,19 \$
Prix d'exercice	1,63 \$	1,19 \$
Volatilité prévue	113 %	104 %
Dividende prévu	0,0 %	0,0 %
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,70 %	0,75 %

Le tableau suivant résume l'information concernant les options d'achat en circulation et exerçables de la Société au 31 décembre 2016 :

Fourchette de prix d'exercice par action (\$)	Moyenne pondérée des périodes résiduelles d'exercice	Options en circulation		Options pouvant être exercées	
		Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
0,48 à 1,05	2,2	527 123	0,65	527 123	0,65
1,06 à 1,12	4,2	4 700 000	1,08	1 566 662	1,08
1,13 à 1,18	3,9	600 000	1,16	399 999	1,16
1,19 à 1,71	3,7	3 916 667	1,20	2 608 326	1,20
1,72 à 4,40	4,4	2 452 833	3,08	1 052 819	3,36
1,26	4,0	12 196 623	1,51	6 154 929	1,49



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription

i) Bons de souscription un pour un

Le tableau qui suit résume les transactions se rapportant aux bons de souscription standards en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de un bon de souscription pour une action ordinaire (les « bons de souscription un pour un »).

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 31 décembre 2014	-	-
Bons de souscription émis à l'acquisition de NGM	696 048	5,27 \$
En circulation au 31 décembre 2015	696 048	5,27 \$
Émission de bons de souscription suivant la conversion des reçus de souscription	10 521 700	1,44 \$
Anciens bons de souscription de NioGold acquis	1 010 477	1,15 \$
Exercés	(4 746 039)	1,41 \$
Échus	(241 332)	6,30 \$
En circulation au 31 décembre 2016	7 240 854	1,62 \$

Dans le cadre de l'acquisition de Northern Gold le 22 décembre 2015 (note 5(b)), chaque détenteur de bons de souscription de NGM a consenti à ce que, suivant l'acquisition de Northern Gold par Osisko, chaque bon de souscription puisse être exercé pour acquérir une action ordinaire, après paiement du prix d'exercice antérieur. Le 22 décembre 2015, au total, 696 048 bons de souscription ont été émis en lien avec cette acquisition.

Le 3 février 2016, la Société a conclu un placement de reçus de souscription en vertu duquel elle a émis et vendu 10 521 700 reçus de souscription. Dans le cadre de la réalisation de la convention d'arrangement le 11 mars 2016, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire et en un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription d'action ordinaire pourra être exercé pour acquérir une action ordinaire jusqu'au 3 février 2019, à un prix d'exercice de 1,44 \$.

Dans le cadre de la convention d'arrangement (note 5(c)), chaque détenteur d'options d'achat de NioGold a consenti à ce que, suivant la convention d'arrangement, chaque option d'achat de NioGold puisse être exercée pour acquérir 0,4167 action ordinaire pour chaque action de NioGold que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 11 mars 2016, au total, 1 010 477 options d'achat ont été émises relativement à la convention d'arrangement.

Le tableau suivant résume les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les bons de souscription un pour un émis au cours des exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2016	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	0,68 \$	0,40 \$
Taux d'extinction	0,0 %	0,0 %
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,08 \$	1,13 \$
Prix d'exercice	1,41 \$	5,27 \$
Volatilité prévue	119 %	119 %
Dividende prévu	0,0 %	0,0 %
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	2,74 ans	2,21 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,56 %	0,56 %



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription (suite)

i) Bons de souscription un pour un (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 4 746 039 bons de souscription un pour un ont été exercés pour un produit brut de 6 714 000 \$, en contrepartie de l'émission de 4 746 039 actions ordinaires. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 241 332 bons de souscription un pour un ont expiré.

ii) Bons de souscription deux pour un

Le tableau suivant résume les transactions se rapportant aux bons de souscription de remplacement des bons d'Eagle Hill en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de deux bons de souscription pour une action ordinaire (les « bons de souscription deux pour un »).

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 31 décembre 2014	-	-
Anciens bons de souscription d'EAG acquis	7 120 692	1,85 \$
En circulation au 31 décembre 2015	7 120 692	1,85 \$
Échus	(3 120 692)	1,65 \$
En circulation au 31 décembre 2016	4 000 000	2,00 \$

Dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill (note 5(a)), chaque détenteur de bons de souscription d'Eagle Hill a consenti à ce que, suivant l'acquisition, chaque bon de souscription d'Eagle Hill puisse être exercé pour acquérir 0,5 action ordinaire post-consolidation pour chaque action ordinaire d'Eagle Hill que le détenteur aurait autrement été en droit d'acquérir. Le 25 août 2015, un total de 7 120 692 bons de souscription ont été émis en lien avec cette acquisition.

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation des bons de souscription deux pour un pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	0,40 \$
Taux d'extinction	0,0 %
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,40 \$
Prix d'exercice	3,69 \$
Volatilité prévue	119 %
Dividende prévu	0,0 %
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	1,41 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,36 %

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 3 120 692 bons de souscription deux pour un ont expiré.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

15) Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription (suite)

iii) Bons de souscription cotés en bourse (vingt pour un)

Le tableau qui suit résume les transactions se rapportant aux bons de souscriptions cotés en bourse en circulation de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015. Ces bons de souscription peuvent être exercés selon un ratio de 20 bons de souscription pour une action ordinaire (les « bons de souscriptions cotés en bourse »).

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au 31 décembre 2014	-	-
Bons de souscription émis à l'acquisition d'EAG (ii)	130 636 320	0,15 \$
En circulation au 31 décembre 2015	130 636 320	0,15 \$
Exercés	(5 020)	0,15 \$
En circulation au 31 décembre 2016	130 631 300	0,15 \$

Dans le cadre de l'acquisition d'Eagle Hill par Osisko le 25 août 2015, 130 636 320 bons de souscription d'Osisko ont été émis aux actionnaires d'Eagle Hill. Les bons de souscription d'Osisko sont régis par les termes d'un acte relatif aux bons de souscription daté du 24 août 2015 intervenu entre Osisko et Equity Financial Trust Company, à titre d'agent des bons de souscription; l'acte relatif aux bons de souscription est disponible pour consultation sous le profil d'émetteur d'Osisko sur SEDAR (www.sedar.com). Les bons de souscription d'Osisko sont inscrits et se négocient au TSX sous le symbole « OSK.WT ». Suivant la consolidation des actions d'Osisko intervenue le 25 août 2015, soit après la date d'effet de l'acquisition, chaque bon de souscription d'Osisko peut être exercé jusqu'au 25 août 2018 et, suivant l'exercice de 20 bons de souscription d'Osisko et le paiement de 3,00 \$, le détenteur dudit bon de souscription d'Osisko aura le droit de recevoir une action ordinaire.

Le tableau suivant résume les hypothèses utilisées pour l'évaluation des bons de souscription cotés en bourse pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2015
Juste valeur à la date de l'octroi	0,78 \$
Taux d'extinction	0,0 %
Prix de l'action à la date de l'octroi	1,40 \$
Prix d'exercice	3,00 \$
Volatilité prévue	116 %
Dividende prévu	0,0 %
Durée de l'option (durée moyenne pondérée)	3 ans
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations du gouvernement)	0,39 %

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, au total, 5 020 bons de souscription cotés en bourse ont été exercés pour un produit brut de 1 000 \$ en contrepartie de l'émission de 251 actions ordinaires.

16) Transactions entre parties apparentées

Les transactions et les soldes entre la Société et ses filiales ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas discutés à cette section. Les transactions entre la Société et autres parties apparentées sont détaillées ci-dessous.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

16) Transactions entre parties apparentées (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des frais de gestion, des frais pour services géologiques, des frais de loyer et des frais administratifs de 2 594 000 \$ (498 000 \$ en 2015) ont été engagés auprès de Redevances Osisko, une société apparentée à M. John Burzynski, président et chef de la direction de la Société, ainsi qu'à M. Sean Roosen, président du conseil. Les comptes payables à Redevances Osisko au 31 décembre 2016 s'élevaient à 449 000 \$ (169 000 \$ en 2015). De plus, des frais administratifs, des services géologiques et des frais de loyer d'une somme de 360 000 \$ (montant nul en 2015) ont été engagés par Redevances Osisko. Les sommes à recevoir de Redevances Osisko au 31 décembre 2016 s'élevaient à 345 000 \$ (montant nul en 2015).

Le 5 octobre 2016, Redevances Osisko a exercé son droit à usage unique de fournir un premier financement de 5 000 000 \$ à la Société en échange de l'octroi par la Société d'une redevance de 1 % NSR sur les propriétés entièrement détenues par la Société. Par ailleurs, tant que Redevances Osisko détiendra un nombre d'actions ordinaires équivalent à au moins 10 % des actions ordinaires émises et en circulation sur une base non diluée, Redevances Osisko aura le droit de : a) participer à tout financement par actions futur de la Société au prorata de son actionnariat non dilué immédiatement avant ledit financement; b) nommer trois administrateurs au conseil; c) refuser toute entente impliquant la vente d'une participation similaire de produits; d) fournir des services de gestion à la Société; et e) obliger la Société à exercer ses droits de rachat sur toute redevance existante, acquérir toute redevance détenue sur une propriété de la Société et vendre à Redevances Osisko toute redevance sur des propriétés détenues par des tierces parties que la Société pourrait détenir. Ces services et ces droits ont été octroyés dans le cadre de la convention de placement privé conclue avec Redevances Osisko le 25 août 2015. De plus, le 19 octobre 2016, Redevances Osisko a acheté un portefeuille de redevances auprès de Teck Resources Ltd, lequel incluait une redevance de 1,5 % NSR sur les propriétés acquises par la Société auprès de Northern Gold.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des honoraires pour des services de conseils financiers de 336 000 \$ ont été engagés auprès de Marchés financiers Dundee (« Dundee »), une société apparentée à un administrateur (note 10). Le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois, plus 500 000 \$ versés à titre d'acompte non remboursable. L'entente expire le 1^{er} septembre 2017.

Le tableau suivant résume la rémunération attribuable aux dirigeants clés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Pour l'exercice terminé le</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Salaires des principaux dirigeants	1 949 \$	851 \$
Honoraires des administrateurs	457 \$	235 \$
Rémunération fondée sur des actions	3 515 \$	1 797 \$
	5 921 \$	2 883 \$

17) Facteurs de risques du capital

La Société gère sa structure de capital et y apporte des ajustements en fonction des fonds disponibles, en appui à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés minérales. La Société définit le capital comme étant sa trésorerie, ses équivalents de trésorerie et ses titres négociables. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs sur le rendement du capital pour sa gestion, mais préfère se fier à l'expertise des dirigeants de la Société pour assurer le développement futur de l'entreprise.

Les propriétés dans lesquelles la Société détient actuellement une participation sont à l'étape de l'exploration; la Société est en conséquence dépendante des fonds provenant de financements externes pour la poursuite de ses activités. Pour



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

17) Facteurs de risques du capital (suite)

être en mesure de réaliser l'exploration planifiée et d'acquitter les frais administratifs, la Société utilisera son fonds de roulement et recueillera les montants supplémentaires au besoin.

La Société continue d'évaluer de nouvelles propriétés et cherche à acquérir une participation dans d'autres propriétés s'il y est établi un potentiel géologique et économique suffisant et si des ressources financières adéquates sont disponibles. La direction révisé son approche de gestion du capital sur une base continue et est d'avis que cette approche est raisonnable, compte tenu de la taille de la Société. Ni la Société ni ses filiales ne sont soumises à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

Au 31 décembre 2016, la Société disposait de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de titres négociables d'une valeur totale de 96 291 000 \$ (64 693 000 \$ au 31 décembre 2015), cette somme étant disponible pour financer la croissance de la Société.

18) Instruments financiers

La Société a établi sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que ses titres négociables à la juste valeur par le biais du résultat net et ses autres comptes débiteurs en tant que prêts et créances, lesquels sont évalués au coût amorti. Les comptes créditeurs et frais courus sont classés en tant qu'autre passif financier, lequel est évalué au coût amorti. Pour le placement de la Société dans une entité privée pour lequel il n'existe pas de marché actif ni aucune estimation fiable de la juste valeur, le placement est comptabilisé au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la juste valeur des autres comptes débiteurs et des comptes créditeurs et frais courus se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du marché représente le montant qui serait échangé dans le cadre d'une transaction entre deux parties consentantes sans lien de dépendance, la meilleure indication étant un prix coté sur un marché, le cas échéant.

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur en se basant sur les prix cotés du marché, le cas échéant. Les prix cotés du marché correspondent à une évaluation de niveau 1. Lorsque les prix cotés du marché ne sont pas disponibles, la Société maximise l'utilisation de données observables à l'aide de modèles d'évaluation. Lorsque toutes les données significatives sont observables, l'évaluation est considérée de niveau 2. Les évaluations nécessitant une utilisation importante de données non observables sont considérées de niveau 3.

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Société classait sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que les valeurs mobilières cotées en bourse incluses dans les titres négociables dans les instruments de niveau 1, et les bons de souscription inclus dans les titres négociables, les autres comptes débiteurs et les dépôts de remise en état dans les instruments de niveau 2.

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	81 271 \$	-	-	55 986 \$	-	-
Titres négociables	13 324 \$	1 696 \$	-	7 890 \$	817 \$	-
Autres comptes débiteurs	-	707 \$	-	-	364 \$	-
Dépôts pour remise en état	-	968 \$	-	-	968 \$	-



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

18) Instruments financiers (suite)

Aux 31 décembre 2016 et 2015, il n'y avait aucun actif ni passif financier non récurrent qui était évalué à la juste valeur.

Il n'y a eu aucun transfert entre les catégories de niveau 1 et 2 et il n'y a eu aucun changement des techniques d'évaluation en 2016.

Facteurs de risques financiers

Les instruments financiers de la Société sont exposés à certains risques financiers, y compris le risque lié au change, le risque lié au taux d'intérêt, le risque lié au prix des matières premières, le risque lié au crédit et le risque lié aux liquidités. L'exposition de la Société à ces risques et ses méthodes pour les gérer sont constantes. Il n'y a eu aucun changement quant aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures par rapport à l'année précédente.

a) Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque d'une perte non prévue advenant qu'un client ou une tierce partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles et il découle principalement des autres comptes débiteurs de la Société. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque lié au crédit.

Le risque lié au crédit de la Société est principalement attribuable à des comptes débiteurs compris dans les autres comptes débiteurs. La concentration du risque de crédit de la Société est négligeable. Les instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs sont les comptes débiteurs d'autres sociétés. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit des comptes débiteurs relativement aux instruments financiers compris dans les autres comptes débiteurs est limitée.

b) Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance. Les processus de planification et de budgétisation de la Société qui sont en place aident à déterminer le financement requis pour soutenir les besoins de fonctionnement usuels de la Société sur une base régulière et ses plans d'expansion.

La Société s'assure de disposer des fonds suffisants pour subvenir à ses besoins à court terme, en considérant les flux de trésorerie générés par les activités qui sont anticipés et ses avoirs de trésorerie. Au 31 décembre 2016, la Société disposait d'une encaisse de 81 271 000 \$ (55 986 000 \$ en 2015) pour rembourser des passifs courants de 7 152 000 \$ (2 697 000 \$ en 2015).

La plupart des passifs financiers de la Société ont une échéance contractuelle de moins de 30 jours et sont assujettis aux modalités commerciales usuelles. La Société a des engagements financiers en cours au 31 décembre 2016 (note 21).

c) Risque lié au prix des matières premières

Le risque lié au prix des matières premières découle d'un effet potentiellement défavorable sur les bénéfices actuels et à venir en raison de la fluctuation du prix des matières premières. La capacité de la Société de développer ses propriétés et sa rentabilité future dépend directement de ces prix. La Société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition à la fluctuation des prix.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

18) Instruments financiers (suite)

Facteurs de risques financiers (suite)

d) Risques liés au marché

i) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société contrôle son exposition au risque lié au taux d'intérêt et n'a pas recours à des instruments financiers dérivés afin de se protéger contre ce risque. La Société dispose d'une encaisse et n'a pas de dettes portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont sous forme de dépôt dans une des principales banques à charte canadiennes.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 avaient augmenté ou diminué de 0,1 %, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 81 000 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés. De même, au 31 décembre 2015, les capitaux propres auraient été supérieurs ou inférieurs d'approximativement 56 000 \$, du fait des produits d'intérêts de la trésorerie et des équivalents de trésorerie plus ou moins élevés, en raison d'une augmentation ou d'une diminution des taux d'intérêt de 0,1 %.

ii) Risque lié au change

La Société est exposée au risque financier lié à la fluctuation du taux de change. La monnaie de présentation de la Société est le dollar canadien et les principaux achats se font en dollars canadiens et en dollars américains. La Société finance certaines dépenses liées aux activités, à l'exploration et à l'administration en espèces sur base de caisse, en utilisant le dollar américain converti dans ses comptes bancaires en dollars canadiens. La Société n'a pas recours à des instruments financiers pour se protéger du risque lié au change. En conséquence, la fluctuation des taux de change peut avoir une incidence sur les activités publiées de la Société ainsi que sur la valeur des actifs et des passifs de la Société.

Les instruments financiers libellés en dollars américains sont assujettis au risque de change. Au 31 décembre 2016, si le dollar américain avait augmenté ou diminué de 10 % par rapport au dollar canadien, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 2 000 \$, du fait des gains ou des pertes de change sur conversion d'instruments financiers non libellés en dollars canadiens.

De façon similaire, si au 31 décembre 2015, le nouveau sol péruvien, le peso mexicain et le dollar américain avaient augmenté ou diminué de 10 % par rapport au dollar canadien, et que toutes les autres variables sont constantes, la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 aurait été supérieure ou inférieure d'approximativement 345 000 \$, du fait des gains ou des pertes de change sur conversion d'instruments financiers non libellés en dollars canadiens.

Le tableau suivant présente un résumé du taux de change moyen du dollar canadien pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015 :

Devise	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dollar américain (USD)	0,745	0,783



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

19) Impôt sur le résultat

Le rapprochement de la charge d'impôt réelle ou du recouvrement d'impôt réel par rapport au recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire du Canada de 26,5 % est comme suit :

<i>Pour les exercices terminés</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(\$)	(\$)
Perte des activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	(3 639)	(5 218)
Recouvrement d'impôt calculé en utilisant le taux statutaire canadien	(964)	(1 383)
Éléments permanents	(1 086)	744
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	(4 105)	642
Renoncement des dépenses accréditives	7 745	-
Différence avec les taux à l'étranger	-	(1)
Autres éléments du rapprochement	(3)	(2)
Charge d'impôt différé	1 587	-

Les actifs d'impôt sur le résultat différé n'ont pas été comptabilisés pour les écarts temporaires suivants, puisqu'il est improbable que l'entreprise disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra les imputer :

<i>Pour les exercices terminés</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	(\$)	(\$)
Pertes autres qu'en capital	76 225	38 923
Immobilisations corporelles	950	978
Exploration et évaluation	59 353	37 620
Titres négociables	3 252	-
Placements en titres de capitaux propres	1 180	-
Frais d'émission d'actions	4 973	2 650
Crédits d'impôt à l'investissement	776	548
Total des écarts temporaires déductibles	146 709	80 719

Les montants et les dates d'expiration des pertes fiscales inutilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et plus	TOTAL
Canada	12 \$	1 260 \$	1 873 \$	2 315 \$	3 880 \$	66 885 \$	76 225 \$
	12 \$	1 260 \$	1 873 \$	2 315 \$	3 880 \$	66 885 \$	76 225 \$



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

19) Impôt sur le résultat (suite)

Les montants et les dates d'expiration des crédits d'impôt à l'investissement inutilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière sont comme suit :

	2029	2030	2031	2032	2033	TOTAL
Canada	150 \$	217 \$	323 \$	85 \$	-	775 \$
	150 \$	217 \$	323 \$	85 \$	-	775 \$

20) Information sectorielle

La Société œuvre à l'exploration et au développement de gisements minéraux. L'information sectorielle est présentée sur la base de secteurs géographiques puisque la Société gère ses affaires et ses activités d'exploration par régions géographiques, ce qui, en 2016, inclut le Canada. En outre, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a décidé de cesser ses activités au Pérou, lesquelles ont été classées en tant qu'activités abandonnées au 31 décembre 2015.

Les secteurs opérationnels présentés traduisent la structure de gestion de la Société et la manière dont la direction de la Société évalue le rendement des activités.

La Société évalue le rendement des secteurs opérationnels comme suit :

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016</i>	Actif	Perte pour l'exercice
Canada	285 293 \$	5 226 \$
Total	285 293 \$	5 226 \$

<i>Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015</i>	Actif	Perte pour l'exercice
Canada	119 272 \$	5 218 \$
Activités abandonnées	65 \$	7 785 \$
Total	119 337 \$	13 003 \$

21) Engagements

Les engagements de la Société en matière d'exploration au 31 décembre 2016 sont les suivants :

	Total	2017	2018
Faïlle Catharine – Projet Ogima	240 \$	100 \$	140 \$
Propriétés Baie-James	5 000 \$	5 000 \$	-
Total	5 240 \$	5 100 \$	140 \$

Le 1^{er} octobre 2015, la Société a signé une entente avec Dundee en vertu de laquelle Dundee fournira des services de conseils financiers à la Société, au coût de 28 000 \$ par mois. L'entente expire le 1^{er} septembre 2017.



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

21) Engagements (suite)

Le 5 octobre 2016, la Société a conclu une entente d'option avec Redevances Osisko en vertu de laquelle la Société peut acquérir une participation de 100 % dans 28 des propriétés d'exploration de Redevances Osisko en engageant des dépenses d'exploration totalisant 32 000 000 \$ sur une période de sept ans, incluant un montant de 5 000 000 \$ au cours de la première année de l'entente. La Société aura acquis une participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 19 200 000 \$.

Au 31 décembre 2016, un montant total de 5 525 000 \$ restait à dépenser par la Société parmi les fonds accréditifs amassés au Québec en juillet 2016, et un montant total de 1 328 000 \$ restait à dépenser parmi les fonds accréditifs amassés en Ontario en juillet 2016.

Au 31 décembre 2016, un montant total de 13 958 000 \$ restait à dépenser par la Société parmi les fonds accréditifs amassés au Québec en décembre 2016.

La Société est aussi engagée à verser une avance annuelle de 25 000 \$ sur les paiements de redevances du projet Gold Pike.

22) Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

23) Événements subséquents

Le 10 janvier 2017, Osisko a annoncé la signature d'une convention exécutoire avec Barrick Gold Corporation (TSX : « ABX », « Barrick »), dans le but d'officialiser les termes d'une entente d'exploration (l'« entente d'exploration ») sur la propriété Kan (« Kan » ou la « propriété »), située dans le Nord-du-Québec. Conformément à l'entente d'exploration, Barrick devra engager une somme de 15 000 000 \$ en travaux d'exploration sur une période de quatre ans, ce qui lui permettra d'acquérir un intérêt de 70 % sur la propriété Kan. L'entente est assujettie à des dépenses minimales annuelles en travaux d'exploration, incluant un montant garanti de 6 000 000 \$ pour les deux premières années. Suivant la réalisation des termes de l'entente d'exploration, la propriété Kan sera transférée à une nouvelle coentreprise qui sera détenue à 30 % par Osisko et à 70 % par Barrick. Osisko et Barrick concluront par la suite une entente de coparticipation à l'égard de la propriété Kan. De plus, Barrick pourra acquérir un intérêt additionnel de 5 % dans la coentreprise (pour un intérêt total de 75 %) en engageant une somme supplémentaire de 5 000 000 \$ pour des dépenses spécifiques de projet (évaluation économique préliminaire ou étude de préfaisabilité).

Le 27 janvier 2017, 3 915 000 options d'achat d'actions ont été émises à des administrateurs, des dirigeants et des employés, à un prix d'exercice de 3,41 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options a été estimée à 2,75 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux premier et deuxième anniversaires de la date d'octroi.

Le 3 février 2017, 20 000 options d'achat d'actions ont été émises à des employés à un prix d'exercice de 3,57 \$ pour une période de cinq ans. La juste valeur des options est estimée à 2,88 \$ par option selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes. Un tiers de ces options a été immédiatement attribué, l'attribution des tiers restants étant prévue aux deuxième et troisième anniversaires de la date d'octroi.

Le 28 février 2017, Osisko a clôturé un placement privé par voie de prise ferme visant 5 450 000 actions ordinaires accréditives, au prix de 5,52 \$ par action ordinaire accréditive, pour un produit brut totalisant 30 084 000 \$.

Le 28 février 2017, Osisko a clôturé un placement privé par voie de prise ferme visant 15 327 000 unités de la Société au prix de 3,40 \$ par unité, pour un produit brut totalisant environ 52 112 000 \$. Chaque unité se compose d'une action



(anciennement Corporation minière Oban)

Notes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2016 et 2015

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les nombres d'actions)

23) Événements subséquents (suite)

ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère au porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 5,00 \$ par action, pendant une période de 18 mois suivant le 28 février 2017.

Le 6 mars 2017, Osisko a acquis, par désignation sur carte, une position de terrain significative dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi au Québec, à environ 110 kilomètres à l'ouest du projet du Lac Windfall.

Le 15 mars 2017, Osisko a conclu une lettre d'intention exécutoire avec Restructuration Deloitte, agissant comme syndic de faillite pour Minéraux Maudore ltée, pour acquérir un portefeuille de propriétés additionnel dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon au Québec, en contrepartie d'un paiement de 1 000 000 \$ en espèces et l'émission de 100 000 actions de la Société, sous réserve de l'approbation du TSX.